

Rapport Annuel

2025

*Façonner l'avenir fiscal de l'Afrique
Promouvoir la justice fiscale, la souveraineté
et un développement équitable*

March, 2024



Vision

Une Afrique juste, prospère, autonome et intégrée, exploitant durablement ses ressources pour permettre à ses populations de mener une vie digne.



Mission

Mobiliser les citoyens africains et interpellier les institutions publiques afin d'influencer et de modifier les politiques pour faire prévaloir la justice fiscale en Afrique.



Valeurs fondamentales

Nous nous engageons à travailler en solidarité avec les mouvements de défense des droits humains et de justice économique afin de réaliser la convergence de toutes les luttes pour la justice et les droits fondamentaux.



Intégrité

Nous prenons nos décisions éclairées sur la base de la redevabilité mutuelle, de l'honnêteté et de l'engagement envers les résultats.



Transparence

We uphold the value of trust, respect for one another, openness and truthfulness in our relationships and communications, as we walk the talk.



Justice

Nous accordons les mêmes droits et des opportunités équitables et traitons chaque personne sans discrimination.



Partenariat

Nous nous engageons à atteindre nos objectifs grâce à des partenariats stratégiques et en collaborant avec nos membres et alliés.



Solidarité

La justice fiscale étant indissociable d'un agenda plus vaste de justice sociale et économique, nous nous engageons à travailler en solidarité avec les mouvements de défense des droits humains et de justice économique afin de réaliser la convergence de toutes les luttes pour la justice et les droits fondamentaux

Présence du réseau TJNA



53

organisations
membres réparties
dans



26

pays africains

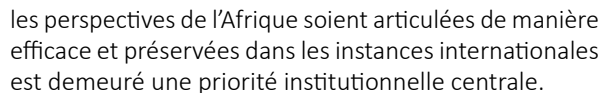


Table des matières

Liste des acronymes.....	3
Mission, vision et valeurs fondamentales du TJNA	5
Déclaration de la présidence du Conseil exécutif	7
Déclaration de la Directrice générale, TJNA.....	8
Conseil d'administration du TJNA (2024-2027).....	10
1. Résumé analytique	14
2. Porter haut la voix de l'Afrique dans la réforme fiscale mondiale et la gouvernance financière	16
3. Faire progresser la réforme de la gouvernance des ressources naturelles et des régimes fiscaux du secteur extractif en Afrique.....	21
4. Promouvoir des systèmes fiscaux nationaux qui luttent efficacement contre les inégalités grâce à une fiscalité progressive et redistributive.....	24
Histoire de réussite : Un plaidoyer ciblé permet de sécuriser un renforcement de 90 millions USD pour les services publics du Liberia	34
5. Points saillants de nos initiatives phares de 2025.....	34
Les champions africains de la justice fiscale ont achevé la phase finale du programme de l'Académie de justice fiscale internationale.	45
6. Renforcement institutionnel du TJNA.....	46
7. Rapport financier 2025	48
8. Nos soutiens en 2025	50

Liste des acronymes

APNIFFT	Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité
AU HLP-IFF	Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur les flux financiers illicites
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine
ATI	Initiative fiscale d'Addis-Abeba/Institut fiscal africain
L'UA	Union africaine
BAT Kenya	British American Tobacco Kenya
CSO	Organisation de la société civile
CTPD	Centre pour la Politique Commerciale et le Développement
EATGN	Réseau pour la fiscalité et la gouvernance en Afrique de l'Est
FCTC	Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT)
FfD4	Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement
FTM	Moniteur de la fiscalité équitable
GII	Initiative pour l'intégrité au Ghana
HLP	Groupe de haut niveau
FFI	Flux financiers illicites
IFI	Institution financière internationale
INC	Comité intergouvernemental de négociation
ITJA	Académie internationale de la justice fiscale
IWL	Integrity Watch Liberia (Observatoire de l'intégrité au Libéria)
KMUN	Kenya Model United Nations (Simulation des Nations Unies du Kenya)
NCD	Maladie non transmissible
PAC	Conférence panafricaine
SCUT	Passer à l'échelle la justice fiscale
SEATINI	Institut d'information et de négociations commerciales pour l'Afrique australe et orientale
STC	Comité technique spécialisé
TETSIM	Modèle de simulation des droits d'accise sur le tabac
TIFF Hub	Pôle de connaissances sur la fiscalité et les flux financiers illicites
TJNA	Réseau pour la justice fiscale en Afrique
TTAA	Plaidoyer pour la taxation du tabac en Afrique
UCT-REEP	Unité de recherche sur l'économie des produits soumis aux droits d'accise de l'Université du Cap
UNFCITC	Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique



L'année 2025 a été marquée à la fois par la complexité et par des opportunités pour le Réseau pour la justice fiscale en Afrique (TJNA). À mesure que l'incertitude économique mondiale s'intensifiait et que les paysages du financement du développement évoluaient, l'importance de systèmes fiscaux solides, redevables et équitables est devenue de plus en plus évidente.

À travers l'Afrique, les débats sur la fiscalité, les dépenses publiques et la souveraineté économique ont dépassé les cercles techniques pour s'inscrire dans le débat public élargi. Dans ce contexte, le travail du TJNA s'est avéré non seulement opportun, mais également indispensable. Sur le plan de la gouvernance, le Conseil d'administration est resté pleinement déterminé à assurer une orientation stratégique et à garantir que l'organisation continue de remplir son mandat avec intégrité, efficacité et impact. Tout au long de l'année, le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat pour renforcer les systèmes institutionnels, consolider les mécanismes de redevabilité et garantir l'alignement entre les priorités stratégiques du TJNA et les évolutions émergentes aux niveaux continental et mondial.

Un axe prioritaire majeur a été l'évolution de l'agenda de la réforme fiscale mondiale, en particulier les négociations relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale (CCNUCFI). Le Conseil a soutenu l'implication du TJNA dans ces processus, reconnaissant l'opportunité historique qu'ils offraient pour promouvoir une architecture fiscale internationale plus inclusive et équitable. Garantir que

La gestion responsable des ressources financières et la pérennité institutionnelle sont demeurées des priorités clés. Le Conseil a exercé ses responsabilités fiduciaires avec diligence, garantissant une gestion financière saine, une surveillance des risques et la conformité aux normes de gouvernance. Le Conseil a également soutenu les efforts visant à diversifier les partenariats et à renforcer la résilience organisationnelle à long terme dans un contexte de financement de plus en plus imprévisible. Bien que des progrès aient été accomplis, des défis ont subsisté, notamment des lacunes dans l'application des textes, une volonté politique inégale et des inégalités structurelles au sein du système financier mondial. Néanmoins, l'alignement croissant entre la société civile, les acteurs parlementaires et les institutions régionales a témoigné de la maturation et de l'expansion du mouvement pour la justice fiscale. Le TJNA s'est affirmé à l'avant-garde de ce mouvement.

Au nom du Conseil d'administration, j'adresse nos sincères remerciements à nos bailleurs de fonds, partenaires, alliés parlementaires ainsi qu'à l'équipe du Secrétariat pour leur dévouement et leur professionnalisme. Votre engagement a continué de renforcer l'impact du TJNA à travers l'ensemble du continent.

Tourné vers l'avenir, le Conseil d'administration demeure confiant dans l'orientation stratégique du TJNA et inébranlable dans son engagement en faveur d'une fiscalité équitable, de la lutte contre les flux financiers illicites et de la promotion de systèmes économiques au service des populations africaines.

M. Jean Mballa Mballa
Président du Conseil d'administration du TJNA



Déclaration de la Directrice générale, TJNA



À l'heure où nous dressons le bilan de l'année 2025, une vérité fondamentale s'impose : face à l'instabilité mondiale croissante et au reformatage des équilibres de pouvoir, l'Afrique doit affirmer son autonomie et sa souveraineté avec une urgence renouvelée. Dans ce contexte, la justice fiscale n'est plus une question politique secondaire ; elle est au cœur de la souveraineté économique et de la transformation sociale du continent.

Partout en Afrique, les citoyennes et citoyens ont exigé une fiscalité plus équitable, des budgets transparents et une gestion responsable des ressources publiques. Des débats sur les lois de finances au réexamen des contrats extractifs et des conventions fiscales, la politique budgétaire et fiscale est sortie du cercle des experts pour s'inviter dans le débat public. Ces évolutions ont renforcé l'urgence et la pertinence de la mission du TJNA.

À l'échelle continentale, nous avons célébré les dix ans du rapport fondateur du HLP-FFI de l'Union africaine. Dix ans plus tard, ses recommandations demeurent d'une actualité frappante. Si des progrès ont été réalisés en matière de sensibilisation et de dialogue politique, des efforts soutenus restent nécessaires pour assurer leur mise en œuvre et faire aboutir les réformes structurelles.

Nos échanges de haut niveau avec les membres du HLP et les parlementaires réunis au sein du réseau APNIFIT ont réaffirmé une volonté commune de transformer les engagements politiques en résultats concrets.

Sur le plan mondial, le TJNA a renforcé sa participation aux négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale (UNFCITC). En collaboration avec les États membres

africains et nos partenaires, nous avons plaidé pour une architecture fiscale mondiale plus inclusive, équitable et responsable. La déclaration publique pays par pays, la fiscalité des services transfrontaliers et la lutte contre les flux financiers illicites sont demeurées au cœur de nos priorités.

Nous avons également accompagné nos membres dans des environnements fiscaux complexes, qu'il s'agisse des réformes des traités en Afrique de l'Ouest, de la gouvernance des industries extractives en Afrique australe ou des initiatives de redevabilité budgétaire en Afrique de l'Est.

Tout au long de l'année, nous avons renforcé un plaidoyer fondé sur des données probantes, produit des analyses stratégiques et porté les perspectives africaines dans les principaux forums internationaux, notamment la Quatrième Conférence sur le financement du développement (FfD4) et les plateformes de l'Union africaine.

L'année 2025 a également confirmé le lien étroit entre justice fiscale et justice climatique. Face au déficit croissant de financement climatique, il est devenu essentiel que la fiscalité appliquée aux ressources naturelles, aux minéraux critiques et aux industries renouvelables émergentes génère des retombées équitables et durables. Une fiscalité juste demeure indispensable pour bâtir des économies résilientes capables de financer le développement et l'adaptation au changement climatique.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'engagement de nos partenaires, bailleurs de fonds, membres du conseil d'administration et de l'ensemble du réseau TJNA. Grâce à votre soutien, nous avons pu conjuguer recherche rigoureuse, plaidoyer stratégique et mobilisation collective au service de réformes systémiques.

Malgré les incertitudes du contexte mondial, une conviction s'est renforcée : la voix de l'Afrique en faveur d'un système financier international plus équitable gagne en influence. Le TJNA restera pleinement engagé pour transformer cette dynamique en réformes durables qui préserveront les richesses du continent et favoriseront un développement inclusif.

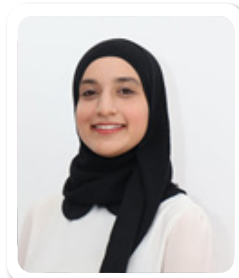
Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour une Afrique où les ressources sont mobilisées de manière équitable, gérées avec transparence et investies au bénéfice de toutes et tous.

Ms. Chenai Mukumba
Executive Director, TJNA

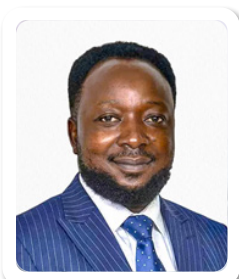
Conseil d'administration du TJNA (2024-2027)



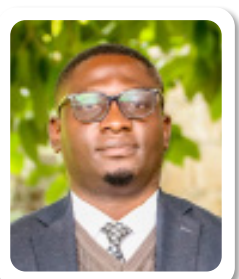
Chairperson: M. Jean Mballa Mballa,
Directeur exécutif du Centre régional africain pour
le développement endogène et communautaire



Sahar Fdhila
Analyste des politiques publiques, responsable
de projet, Finances publiques et justice fiscale



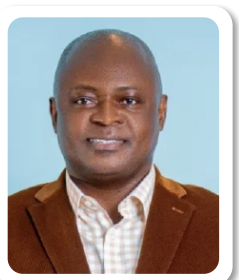
Samwely Stanley Mkwatwa
Chargé de programme, Policy Forum



Mr Isaac Mwaipopo
Directeur exécutif du Centre pour la politique
commerciale et le développement



Bertha Phiri
Directrice générale, Réseau pour
la justice économique au Malawi



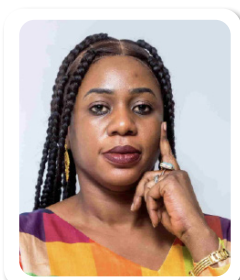
Jean Paul Mulyanga
Directeur de programme, Conférence
épiscopale nationale du Congo



Eunice Musiime
Directrice exécutive, Akina
Mama wa Afrika



Benedict Doh
Responsable des finances,
Ghana Integrity Initiative



Marieme Soda Mbacke
Directrice exécutive, Citoyens actifs
pour la justice sociale



Daniel Ndirangu
Directeur général, Institut
des finances publiques



1

Résumé analytique



En 2025, le TJNA a renforcé sa position d'institution panafricaine de premier plan en faveur de systèmes fiscaux justes, transparents et équitables à travers le continent. Opérant au cours d'une année marquée par l'incertitude économique mondiale, la fragmentation géopolitique, les pressions climatiques et la réorientation des priorités de financement du développement, le TJNA a intensifié ses actions de plaidoyer, de recherche et de création de coalitions pour veiller à ce que la souveraineté fiscale et les priorités de développement de l'Afrique demeurent au cœur des débats politiques régionaux et mondiaux.

L'une des caractéristiques marquantes de l'année 2025 réside dans l'engagement actif du TJNA pour façonner les processus de réforme fiscale mondiale. À mesure que les négociations progressaient vers la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale (UNFCITC), le TJNA a fourni des analyses techniques, soumis des propositions politiques et apporté un soutien de plaidoyer coordonné pour porter haut les priorités africaines.

Grâce à une participation directe aux sessions du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) et à un engagement soutenu auprès des États membres, le TJNA a fait progresser des questions cruciales, notamment la déclaration publique pays par pays, l'imposition des services transfrontaliers, les mécanismes de prévention des différends et le renforcement des normes mondiales de redevabilité visant à juguler les flux financiers illicites.

Lors de la Conférence FfD4, le TJNA a consolidé le positionnement de la justice fiscale comme un pilier de la réforme du financement du développement, en fournissant des notes d'orientation, en organisant des rencontres de haut niveau et en menant des actions de communication stratégique qui ont renforcé l'appel de l'Afrique en faveur d'une architecture financière mondiale plus inclusive et équitable.

À l'échelle continentale, l'année 2025 a marqué le dixième anniversaire de la publication du rapport historique du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur les flux financiers illicites (HLP-IFFs). Le TJNA a célébré ce jalon à travers des rencontres stratégiques, notamment une causerie au coin du feu de haut niveau avec des membres du Groupe d'experts, au cours de laquelle ces derniers ont tiré le bilan des progrès accomplis tout en réitérant leurs appels en faveur d'une application plus stricte des textes, de mécanismes de recouvrement d'avoirs et d'une coopération multilatérale accrue. Cet anniversaire a réaffirmé la pertinence constante des recommandations du Groupe d'experts, tout particulièrement dans un contexte d'aggravation des inégalités mondiales et d'intensification des pressions fiscales.

À travers le Réseau des parlementaires africains sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT), le TJNA a renforcé le contrôle parlementaire et l'engagement législatif dans plusieurs pays africains. Les travaux préparatoires menés au cours de l'année ont renforcé les mécanismes de coordination du Réseau et accru les capacités des parlementaires à analyser avec

rigueur les conventions fiscales, à lutter contre les flux financiers illicites (FFI) et à promouvoir la transparence. En parallèle, la PAC a continué de servir de plateforme phare pour aligner la société civile, les décideurs politiques, les chercheurs et les institutions régionales autour de priorités communes en matière de justice fiscale.

Dans l'ensemble des régions, l'impact du TJNA s'est traduit par l'évolution des débats nationaux et l'émergence d'initiatives de réforme. Au Ghana, la création d'un groupe de travail chargé de réexaminer les conventions fiscales inéquitables s'est inscrite dans le droit fil du plaidoyer continu du TJNA en faveur de la protection des assiettes fiscales nationales. En Zambie et en République démocratique du Congo, l'attention accrue portée aux redevances minières et à la fiscalité des minéraux critiques a témoigné d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'une gouvernance équitable des ressources.

Les interventions menées au Liberia et en Namibie ont mis en lumière l'importance d'investissements transparents dans la transition verte, en particulier dans des secteurs émergents tels que l'hydrogène vert. Au Kenya, la mobilisation citoyenne contre la fiscalité régressive a conforté la critique historique du TJNA à l'égard des politiques fiscales inéquitables, tout en élevant le débat national sur la fiscalité progressive et la redevabilité budgétaire. Lors des travaux des Comités techniques spécialisés (CTS) de l'Union africaine, le TJNA a maintenu un engagement technique constant, renforçant ainsi la cohérence des politiques continentales en matière de transparence fiscale et de lutte contre les flux financiers illicites.

Par ailleurs, le TJNA a élargi ses outils d'analyse et de suivi au cours de l'année 2025. Le développement continu de l'Outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI (Anti-IFFs Policy Tracker) a renforcé la transparence en assurant le suivi des progrès de mise en œuvre dans une sélection de pays. Les publications de recherche, les notes d'information technique et les analyses de politiques publiques ont traduit des évolutions fiscales complexes en outils accessibles aux décideurs et aux acteurs de la société civile. Un engagement médiatique stratégique et une amplification numérique ont renforcé la portée et la visibilité du positionnement éclairé de TJNA auprès d'un public régional et international.

Reconnaissant l'intersection croissante entre justice fiscale et justice climatique, le TJNA a renforcé son accent sur la gouvernance des ressources dans le cadre de la transition verte. Alors que l'Afrique faisait face à un déficit de financement climatique estimé à 2 700 milliards de dollars US d'ici 2030, le TJNA a souligné qu'une fiscalité équitable sur le secteur extractif et les investissements dans les énergies renouvelables est essentielle pour une adaptation et une atténuation durable.

L'organisation a passé au crible les accords à grande échelle sur les minéraux et l'hydrogène afin de plaider en faveur de la transparence, d'un traitement fiscal équitable et d'un partage réel des retombées locales.

Sur le plan institutionnel, l'année 2025 a vu le TJNA renforcer ses systèmes de communication, sa coordination du plaidoyer et ses stratégies d'engagement des parties prenantes. Grâce à des dialogues de haut niveau, des partenariats renforcés et un plaidoyer continental coordonné, le TJNA a consolidé sa réputation de partenaire technique et stratégique de confiance auprès de la société civile, des parlementaires, des décideurs politiques et des institutions multilatérales.

Bien que des défis aient subsisté, notamment des lacunes dans l'application des textes, la volatilité budgétaire et une volonté politique inégale, l'année a témoigné d'un virage manifeste : la justice fiscale s'est imposée au cœur du débat public, de la redevabilité démocratique et du développement durable à travers l'Afrique. Les citoyens ont exigé avec une intensité croissante une budgétisation transparente, une fiscalité équitable et une gestion responsable des ressources publiques. L'action du TJNA a répondu directement à ces exigences en promouvant des réformes systémiques visant à juguler les flux financiers illicites, à renforcer la mobilisation des ressources intérieures et à favoriser une redistribution équitable.

Face à l'évolution continue de la gouvernance financière mondiale, le TJNA est demeuré résolument engagé dans le façonnage de réformes qui reflètent les priorités de l'Afrique, protègent sa richesse et favorisent une croissance inclusive. L'organisation a abordé l'année 2026 avec une détermination renouvelée afin de veiller à ce que les ressources de l'Afrique soient collectées de manière équitable, gérées en toute transparence et investies dans le bien-être collectif de sa population.



2

Porter haut la voix de l'Afrique dans la réforme fiscale mondiale et la gouvernance financière

2.1 Aperçu général



En 2025, le TJNA a considérablement renforcé l'influence de l'Afrique dans l'élaboration de la gouvernance fiscale mondiale grâce à un plaidoyer coordonné, une collaboration institutionnelle et un engagement technique soutenu. Notamment, le TJNA a participé de manière efficace au processus FdD4 (FfD4) à Séville, où son travail de plaidoyer a permis de garantir que les priorités africaines — en particulier la transparence fiscale et une fiscalité équitable — soient reflétées dans le document final adopté, le « Compromiso de Sevilla ».

Afin de promouvoir une position africaine unifiée dans les négociations sur la CNUICF (UNFTIC), le TJNA a opérationnalisé le Mécanisme de coordination interinstitutionnelle (IICM), conjointement avec l'UA, l'ATAF et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Le mécanisme a convoqué plusieurs réunions stratégiques au cours de l'année, permettant d'aligner les positions techniques et politiques de l'Afrique et de renforcer son pouvoir de négociation collective dans le processus des Nations Unies.

En outre, le TJNA a joué un rôle stratégique dans le renforcement de l'engagement de la société civile africaine dans la gouvernance fiscale mondiale en soutenant 12 CSO africaines pour l'obtention de leur accréditation et leur participation aux négociations fiscales de l'ONU. Cet engagement s'est traduit par une influence déterminante lors de la troisième session de négociations sur la

Convention fiscale des Nations Unies, au cours de laquelle les membres du Groupe de travail africain ont prononcé collectivement plus de 12 interventions à la tribune.

Le TJNA a fourni un appui technique, des notes d'information politique et un soutien à la coordination afin d'améliorer la qualité et la cohérence de l'engagement de la société civile. Le TJNA a en outre participé à la réunion des ministres des Finances du G20 sur la fiscalité internationale, réaffirmant la nécessité de règles fiscales mondiales plus équitables qui protègent les assiettes fiscales africaines. Ces engagements ont garanti une présence et une influence africaines continues dans l'ensemble des principaux espaces de prise de décision en matière de fiscalité internationale.

Afin de renforcer la base technique des négociations, le TJNA a fait progresser une étude commanditée sur un Protocole pour les services transfrontaliers dans un monde numérisé, traitant ainsi d'un domaine critique qui affecte les recettes fiscales africaines. Sur le plan institutionnel, le TJNA a également approfondi ses partenariats en signant un protocole d'accord avec l'International Bureau of Fiscal Documentation – Centre d'études en fiscalité africaine (IBFD-CSAT) et en faisant progresser sa collaboration avec le Forum des administrations fiscales d'Afrique de l'Ouest (FAFAO/WATAF). Ensemble, ces réalisations ont consolidé le leadership du TJNA pour porter haut la voix de l'Afrique dans la réforme fiscale mondiale en 2025.

2.2 Débat de fond en direct : Dix ans après le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites



Le TJNA a accueilli les membres du HLP-FFI pour une discussion exclusive en direct le lundi 24 février 2025. Cette discussion a commémoré les dix ans de la publication du rapport du Groupe de haut niveau. Modérée par la directrice exécutive du TJNA, Mme Chenai Mukumba, la session a permis de revenir sur les réalisations passées, d'évaluer l'impact durable des recommandations du Groupe d'experts, d'examiner les efforts continus de l'Afrique pour lutter contre les flux financiers illicites et d'explorer les voies à suivre pour façonner un système financier mondial plus équitable.

Dix ans plus tôt, le HLP-FFI de l'UA (Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites de l'Union africaine), présidé par l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki, avait posé les bases d'un mouvement continental destiné à enrayer les pertes considérables de richesses africaines dues aux flux financiers illicites. Une décennie plus tard, dans un contexte d'aggravation des inégalités mondiales et de chocs économiques récurrents, cette commémoration a offert l'occasion de réfléchir aux progrès accomplis, aux leçons tirées et à l'orientation stratégique requise pour l'avenir.

**« L'appel en faveur
d'une action mondiale
plus forte contre les
flux financiers illicites
demeure aussi urgent
aujourd'hui qu'il l'était il
y a dix ans. »**

Le rapport du Groupe de haut niveau avait mis en lumière le rôle des entreprises multinationales dans la facilitation des fuites financières illicites et souligné la nécessité urgente d'une action coordonnée pour contrer leur impact dévastateur sur le continent. Parmi ses principales recommandations figurait l'appel lancé aux Nations Unies à assumer un rôle plus central dans la lutte contre les flux financiers illicites (FFI), une proposition qui a continué de façonner les débats politiques à l'échelle mondiale.

Exemple de réussite : Updates from the Organisational Session of the Intergovernmental Negotiating Committee on the UN Framework Convention on International Tax Cooperation



Le 3 février 2025 a marqué le début de la session organisationnelle du CIN sur l'UNFCITC. L'ordre du jour de la session comprenait l'élection des membres du bureau du comité, la résolution de questions d'organisation clés — telles que l'établissement des règles de prise de décision — et le choix du sujet du second protocole précoce.

L'ordre du jour de la session comprenait l'élection des membres du bureau du comité, la résolution de questions d'organisation clés — telles que l'établissement des règles de prise de décision — et le choix du sujet du second protocole précoce. Parmi les 18 vice-présidents élus au bureau, l'Afrique est représentée par Daniel Nuer (Ghana), Wanjiru Kiarie (Kenya) et Mathew Gbonjubola (Nigeria).

À la suite de l'adoption de l'ordre du jour, les États membres ont commencé à présenter leurs déclarations concernant la convention-cadre et les deux protocoles examinés lors des sessions précédentes. Bien que toutes les parties aient reconnu l'importance des négociations, des divergences de vues sont apparues concernant les processus de prise de décision.

2.3 Le TJNA participe à la troisième session du Comité préparatoire de la FfD4



Le TJNA, sous l'égide du Mécanisme de la société civile pour le FfD, a participé à la troisième session du Comité préparatoire (troisième PrepCom), qui s'est tenue du 10 au 14 février 2025 au siège des Nations Unies à New York.

La FfD4 s'est penchée sur les enjeux nouveaux et émergents, la nécessité urgente de mettre pleinement en œuvre les Objectifs de développement durable, ainsi que sur l'impératif d'appuyer la réforme de l'architecture financière internationale. Le FfD4 a évalué les progrès

accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

La troisième PrepCom était la deuxième des trois sessions prévues sur la route menant à la FfD4. Il a offert une plateforme permettant aux États membres et aux principales parties prenantes de mener une réflexion sur le premier projet du document final de FfD4 ainsi que de partager leurs priorités et leurs attentes pour la Conférence.

2.4 En route vers Séville : Réflexions sur la section Mobilisation des ressources nationales du projet zéro du document final de la FfD4



La FfD4 est un processus dirigé par les États membres au cours duquel les gouvernements, aux côtés d'autres parties prenantes, élaborent un cadre pour le financement du développement durable.

Trois conférences de ce type ont eu lieu par le passé, chacune ayant débouché sur un document final établissant un cadre pour le financement du développement. Les documents finaux précédents comprenaient le Consensus de Monterrey de 2002, la Déclaration de Doha de 2008 et le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015. En 2025, [la quatrième conférence s'est tenue à Séville, en Espagne.](#)

Dans la perspective de la conférence de Séville, un comité préparatoire intergouvernemental a été mis en place en 2023. En juin 2024, le Mexique, la Norvège et le Népal ont été désignés comme co-facilitateurs des négociations dans le cadre de ce processus. En décembre 2024, le document d'éléments a été préparé et discuté lors de la deuxième session du Comité préparatoire. Par

« La Conférence de Séville s'inscrit dans plus de vingt années de coopération internationale visant à renforcer le financement du développement durable. »

conséquent, un avant-projet (zero draft) du document final a été publié et a servi de base aux discussions lors du troisième Comité préparatoire (PrepCom).



3

Faire progresser la réforme de la gouvernance des ressources naturelles et des régimes fiscaux du secteur extractif en Afrique

3.1 Aperçu général



En 2025, le TJNA a fait progresser les réformes de la gouvernance des ressources naturelles et de la fiscalité du secteur extractif en renforçant les liens entre la justice fiscale, le financement de la transition climatique et la transition énergétique. Grâce à des recherches à fort impact, un plaidoyer stratégique et le renforcement des partenariats, le TJNA a positionné la mobilisation des ressources nationales au cœur des efforts visant à garantir que les ressources naturelles de l'Afrique génèrent un développement équitable et durable.

Le TJNA a constitué une base de connaissances solide grâce à la publication de rapports sur le financement climatique et la transition énergétique soutenus par ActionAid dans quatre pays africains, ainsi qu'à la commandite et à la révision d'études sur l'équité fiscale dans le secteur extractif au Nigéria et au Mozambique. Ces études ont mis en lumière les fuites de recettes, le manque d'alignement des incitations fiscales et les répercussions des régimes fiscaux sur les économies riches en ressources, renforçant ainsi la nécessité de cadres fiscaux plus équitables et transparents dans le secteur extractif.

À l'échelle nationale, le TJNA a appuyé les processus politiques et l'engagement des parties prenantes dans plusieurs pays, notamment le Kenya, le Libéria, le Mozambique, la Zambie et le Nigéria. Cela a notamment consisté à fournir des contributions techniques au projet de loi de finances du Kenya sur les dispositions fiscales touchant au financement climatique et aux recettes extractives, ainsi qu'à renforcer l'engagement

parlementaire par l'intermédiaire de l'APNIFFT afin d'accroître le contrôle et le plaidoyer en matière de gouvernance des ressources extractives.

Aux niveaux régional et mondial, le TJNA a joué un rôle moteur de leadership intellectuel et de rassemblement, contribuant à des instances telles que le Centre africain pour le développement minier de l'Union africaine, le dialogue sur le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne, ainsi que les débats mondiaux sur le climat et la fiscalité. Ces engagements ont permis de garantir que les perspectives africaines sur la fiscalité minière, les marchés du carbone et la politique industrielle alimentent les débats politiques de haut niveau.

Par le renforcement des coalitions, le TJNA a approfondi ses partenariats avec des organisations telles qu'ActionAid, Oxfam Novib, le Réseau et forum africain sur la dette et le développement (AFRODAD) et l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA), consolidant ainsi le plaidoyer coordonné de la société civile. Les efforts de diffusion, notamment dans le cadre d'interventions lors du Sommet africain sur le climat et de forums mondiaux sur le climat, ont permis de renforcer encore davantage l'importance de régimes fiscaux équitables et efficaces dans le secteur extractif.

Dans l'ensemble, le travail du TJNA a contribué à renforcer les cadres de gouvernance, à accroître l'ancrage des politiques publiques et à réaffirmer le rôle de systèmes fiscaux équitables dans l'optimisation des retombées du développement tirées des ressources naturelles de l'Afrique.

Exemple de réussite : Les pays africains ont appelé à une fiscalité réparatrice et restauratrice pour lutter contre les inégalités climatiques



Les pays africains ont appelé à des mesures fiscales restauratrices et réparatrices apportant une réparation concrète aux communautés les plus touchées par la crise climatique, lors de la deuxième Rencontre stratégique régionale sur le financement climatique et la fiscalité, qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie.

S'appuyant sur les conclusions de l'Événement d'apprentissage de la société civile sur le financement climatique durable et la fiscalité en Afrique de 2024 du TJNA et du premier Sommet africain sur le climat, la rencontre a permis de dresser le bilan des progrès accomplis, de réexaminer les positions communes et de définir des stratégies de plaidoyer conjointes en vue du Sommet ACS-2 et de la Conférence des Parties (COP30).

Organisé sous le thème « Accélérer les solutions climatiques mondiales : financer un développement résilient et vert pour l'Afrique », cet événement a réuni plus de trente acteurs de la société civile venus de tout le continent et œuvrant dans les domaines de la justice fiscale, de la justice climatique et de la gouvernance des ressources naturelles, afin de renforcer la voix collective de l'Afrique en matière de justice climatique et économique.

L'événement a permis de garantir que la présence et les revendications de l'Afrique soient au cœur des débats et entendues dans les instances politiques continentales et mondiales, à mesure que les négociations s'intensifiaient. L'un des principaux résultats a été un appel unanime à réformer l'architecture financière mondiale, afin de créer un système de financement climatique équitable, transparent et redevable, adapté aux réalités de l'Afrique.

La rencontre a réuni plus de trente acteurs de la société civile venus de tout le continent et œuvrant dans les domaines de la justice fiscale, de la justice climatique et de la gouvernance des ressources naturelles.

L'un des principaux résultats a été un appel unanime à réformer l'architecture financière mondiale, afin de créer un système de financement climatique équitable, transparent et redevable, adapté aux réalités de l'Afrique.

S'exprimant lors de la séance d'ouverture, la responsable des partenariats et de l'apprentissage institutionnel du TJNA, Mme Nelly Busingye, a souligné l'importance de s'appuyer sur des expertises variées et de bâtir un consensus stratégique pour renforcer l'action collective.

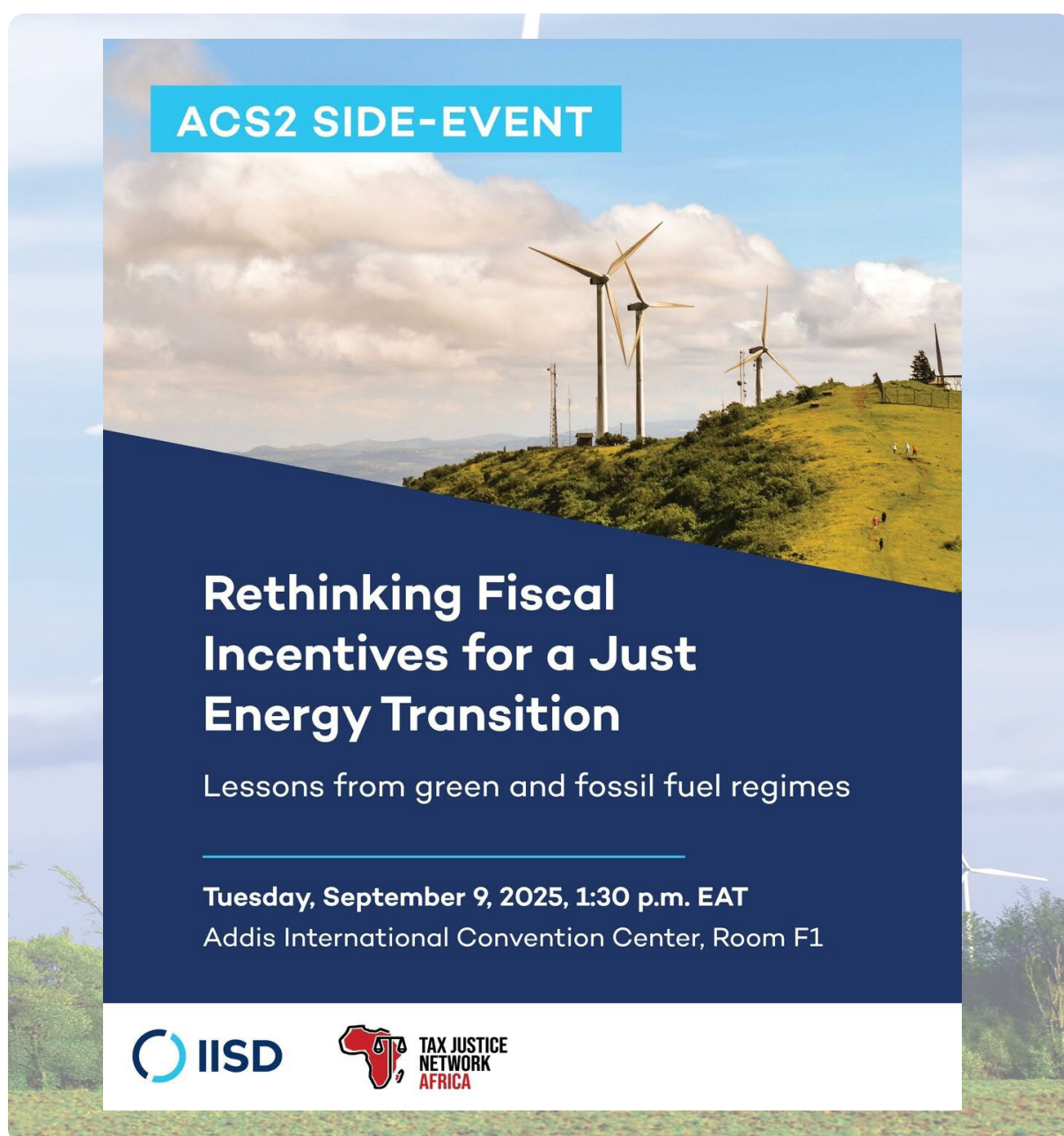
Exemple de réussite : Le TJNA et l'IIDD coorganisent un événement parallèle lors du deuxième Sommet africain sur le climat pour repenser les incitations fiscales en vue d'une transition énergétique juste

Le TJNA et l'Institut international du développement durable (IISD) ont coorganisé un événement parallèle en présentiel lors du Sommet africain sur le climat, le 9 septembre 2025 à Addis-Abeba.

Organisé sous le thème «Repenser les incitations fiscales pour une transition énergétique juste : enseignements tirés des régimes applicables aux énergies vertes et aux combustibles fossiles», cet événement, tenu en marge du deuxième Sommet

africain sur le climat, s'est concentré sur la manière dont les politiques fiscales peuvent faciliter une transition énergétique juste en Afrique.

L'événement a également été l'occasion de lancer de nouvelles recherches menées conjointement par l'IISD et le TJNA. Cette étude examine l'utilisation d'incitations fiscales vertes en faveur des énergies renouvelables ainsi que les incitations fiscales accordées au secteur des combustibles fossiles au Nigéria.



ACS2 SIDE-EVENT

Rethinking Fiscal Incentives for a Just Energy Transition

Lessons from green and fossil fuel regimes

Tuesday, September 9, 2025, 1:30 p.m. EAT
Addis International Convention Center, Room F1

3.2. Imposer la transition : mobiliser la politique fiscale pour la sortie progressive des combustibles fossiles au Nigéria et au Mozambique



À l'échelle nationale, le TJNA a soutenu ses partenaires dans le renforcement du plaidoyer grâce à des subventions ciblées au Nigéria et au Mozambique, en travaillant en étroite collaboration avec le Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC) et le Centre pour la démocratie et le développement (CDD). Ce travail a mis en lumière le rôle crucial de la fiscalité en tant qu'instrument politique au service de la sortie progressive des combustibles fossiles et de la mise en œuvre d'une transition énergétique juste.

L'étude a évalué le manque à gagner fiscal actuel au titre des régimes fiscaux existants, chiffré le déficit de financement climatique à combler pour soutenir la transition hors des combustibles fossiles, et examiné la manière dont la politique fiscale peut être appliquée de façon stratégique, à la fois comme une incitation pour accélérer les investissements dans les industries vertes et comme un levier dissuasif face à l'expansion des activités liées aux combustibles fossiles.

Les deux pays ont lancé avec succès leurs rapports, en présence de représentants des gouvernements, d'organisations de la société civile (OSC) et de membres du groupe multipartite (MSG) de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) à l'échelle nationale, renforçant ainsi la légitimité et l'appropriation de leurs conclusions.

Au Nigéria, des conditions fiscales généreuses accordées au secteur du pétrole et du gaz ont

« Une transition énergétique juste exige des systèmes fiscaux qui encouragent les investissements verts et découragent la dépendance persistante aux énergies fossiles. »

continué de restreindre l'espace fiscal dédié aux investissements climatiques, tandis que le cadre applicable au gaz naturel liquéfié (GNL) au Mozambique présente des risques similaires de pertes de recettes à long terme dans un contexte de vulnérabilité climatique accrue.

Les rapports ont également mis en évidence le manque de transparence dans la déclaration des dépenses fiscales ainsi que le faible alignement entre la politique fiscale et les engagements climatiques, tout en appelant à des réformes fiscales urgentes pour harmoniser la gouvernance des industries extractives avec les priorités climatiques et de développement. Les deux rapports sont disponibles sur le Centre d'information sur la fiscalité et les flux financiers illicites (TIFF) du TJNA.



Promouvoir des systèmes fiscaux nationaux qui luttent efficacement contre les inégalités grâce à une fiscalité progressive et redistributive

4.1 Aperçu général



En 2025, le Réseau pour la justice fiscale en Afrique (TJNA - Tax Justice Network Africa) a intensifié ses efforts pour promouvoir l'équité par une fiscalité progressive, renforçant ainsi son rôle dans l'élaboration des politiques et le plaidoyer à l'échelle du continent. Reconnaissant que des systèmes fiscaux justes et inclusifs sont essentiels pour réduire les inégalités et renforcer la mobilisation des ressources intérieures, le TJNA a continué de promouvoir des réformes qui priorisent une imposition plus efficace de la fortune, des hauts revenus et des gains en capital. Ces approches visent à réduire la dépendance à l'égard des financements extérieurs tout en soutenant une croissance économique inclusive et durable.

S'appuyant sur les acquis précédents, le TJNA a approfondi son travail sur la fiscalité de la santé, notamment à travers le programme d'Aide au plaidoyer sur la taxe sur le tabac en Afrique (TTAA). Le programme d'assistance administrative de l'Alliance fiscale pour l'Afrique (TTAA) a appuyé le déploiement de modèles de simulation fiscale propres à chaque pays et soutenu l'examen des droits d'accise dans des pays tels que l'Afrique du Sud, la Zambie et le Sénégal. Ces efforts ont fourni aux gouvernements des outils pratiques pour concevoir des politiques fiscales plus solides et fondées sur des données probantes, permettant d'améliorer les résultats en matière de santé

publique tout en augmentant les recettes.

Le TJNA a également renforcé sa recherche et son plaidoyer sur les enjeux émergents, notamment l'imposition des produits nicotiques et les lacunes réglementaires dans le secteur du tabac. Les partenariats stratégiques avec les institutions académiques et les organisations de la société civile (OSC) ont continué de jouer un rôle clé dans le renforcement des capacités et la promotion du dialogue politique. À travers ces collaborations, le TJNA a contribué au développement de produits de connaissance et de plateformes d'apprentissage qui soutiennent des efforts de plaidoyer plus informés et mieux coordonnés à l'échelle de l'Afrique.

Aux niveaux continental et mondial, le TJNA a amplifié l'importance de la fiscalité progressive et de la santé dans les espaces politiques clés, notamment lors des engagements liés à l'agenda du financement du développement (FfD- Financing for Development) et aux discussions plus larges sur la gouvernance économique. Ces efforts ont renforcé l'idée selon laquelle des systèmes fiscaux équitables sont non seulement essentiels pour la génération de recettes, mais également cruciaux pour lutter contre les inégalités, améliorer les services publics et faire progresser les résultats de développement à long terme sur l'ensemble du continent.

4.2 Plaidoyer pour la taxation du tabac en Afrique (TTAA)



Le programme TTAA a permis d'obtenir certains des succès politiques les plus marquants du TJNA. Le lancement de la phase 3 a marqué un tournant décisif dans le projet TTAA, qui s'étendait alors à huit pays africains : le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Sénégal, la République démocratique du Congo, la Zambie et la Namibie. Ces pays représentaient certaines des économies les plus dynamiques de la région et figuraient parmi les leaders en matière de politique relative aux droits d'accise. Alors que ces économies étaient confrontées à la hausse des taux de maladies non transmissibles (MNT), le fardeau des pathologies liées au tabagisme pesait lourdement à la fois sur la santé publique et sur la productivité économique.

Ce projet s'attaque directement aux coûts économiques croissants des maladies non transmissibles (MNT) en apportant un double bénéfice. Premièrement, il mobilise les ressources intérieures en augmentant les recettes issues des droits d'accise sur les produits du tabac. Deuxièmement, cela réduit l'accessibilité

financière des produits du tabac et de la nicotine, faisant ainsi baisser la consommation globale.

Le TJNA a déployé des modèles de simulation de la taxe sur le tabac (TETSIM - Tobacco Excise Tax Simulation Model) propres à chaque pays et a mené des examens des droits d'accise dans les pays susmentionnés, fournissant aux gouvernements des outils concrets pour concevoir des taxes sanitaires plus solides. Des publications de recherche phares, notamment le rapport de synthèse sur les cigarettes électroniques et l'étude de cas sur la société British American Tobacco Kenya (BAT Kenya), ont mis en lumière des lacunes réglementaires et l'ingérence de l'industrie.

Aux niveaux régional et mondial, le TJNA a fait progresser la taxation de la santé grâce à ses engagements lors de la Conférence mondiale sur le contrôle du tabac, de la FfD4, et au sein des plateformes de la CEEA et de l'UA, contribuant ainsi aux engagements continentaux croissants en matière de MNT et de taxes sanitaires.

4.3 La modélisation TETSIM au Kenya, au Nigeria et en Zambie a fourni des projections fondées sur des données probantes concernant les recettes et les résultats en matière de santé.



Le TETSIM, développé par l'Unité de recherche sur l'économie des produits soumis aux droits d'accise de l'Université du Cap (UCT-REEP - Research Unit on the Economics of Excisable Products), est un outil d'analyse basé sur Excel utilisé pour estimer comment les variations des niveaux ou des structures des droits d'accise sur le tabac influent sur le prix des cigarettes, la consommation, les recettes publiques et les résultats en matière de santé. Il fonctionne en établissant d'abord une situation de référence à l'aide de données propres à chaque pays sur les prix, la consommation et les composantes fiscales, puis en simulant des modifications de politiques, telles que la hausse des taxes spécifiques ou la restructuration des tranches d'imposition.



En **Zambie**, le système de taxation du tabac a miné pendant des années à la fois la santé publique et les recettes publiques. L'analyse du TETSIM a montré qu'une incitation à l'investissement introduite en 2016 avait réduit les droits d'accise sur les cigarettes fabriquées localement à seulement 25 % du taux standard. Cela a créé un déséquilibre structurel. Les cigarettes sont devenues plus abordables au fil du temps, car les taxes n'ont pas réussi à suivre le rythme de l'inflation et de la hausse des revenus. Le résultat était sans appel.

Le modèle prend en compte le comportement de fixation des prix de l'industrie, les réactions des consommateurs à travers l'élasticité-prix de la demande, ainsi que des facteurs macroéconomiques, tels que le revenu et la croissance démographique. Il projette une baisse de la consommation, une augmentation des recettes et de potentiels gains de santé, tels qu'une réduction du nombre de décès liés au tabagisme. Le TETSIM est flexible, nécessite un volume de données relativement limité et se révèle efficace pour le plaidoyer politique, bien que sa précision dépende fortement de la qualité des données d'entrée et requière une expertise technique pour son utilisation.

L'usage du tabac continue de faire peser un lourd fardeau, coûtant chaque année 2,8 milliards de ZMW à l'économie tout en ne contribuant qu'à hauteur de 0,4 % au PIB. Dans le même temps, cette incitation n'a apporté qu'une valeur économique limitée, ne générant que 170 emplois. Au lieu de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, cette politique a entraîné des pertes de recettes soutenues entre 2016 et 2022, tout en affaiblissant le respect par la Zambie de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (FCTC).



Au **Kenya**, la politique de taxation du tabac se trouve à un tournant critique où des mesures plus fermes peuvent apporter des bénéfices à la fois sanitaires et budgétaires. L'analyse du TETSIM montre que les niveaux actuels de taxation ne suivent pas le rythme de la hausse des revenus et de l'inflation, ce qui rend les cigarettes plus abordables au fil du temps et affaiblit l'impact des réformes récentes. Sous le régime actuel, la consommation reste élevée, avec environ 7,5 milliards de tiges de cigarettes consommées chaque année.

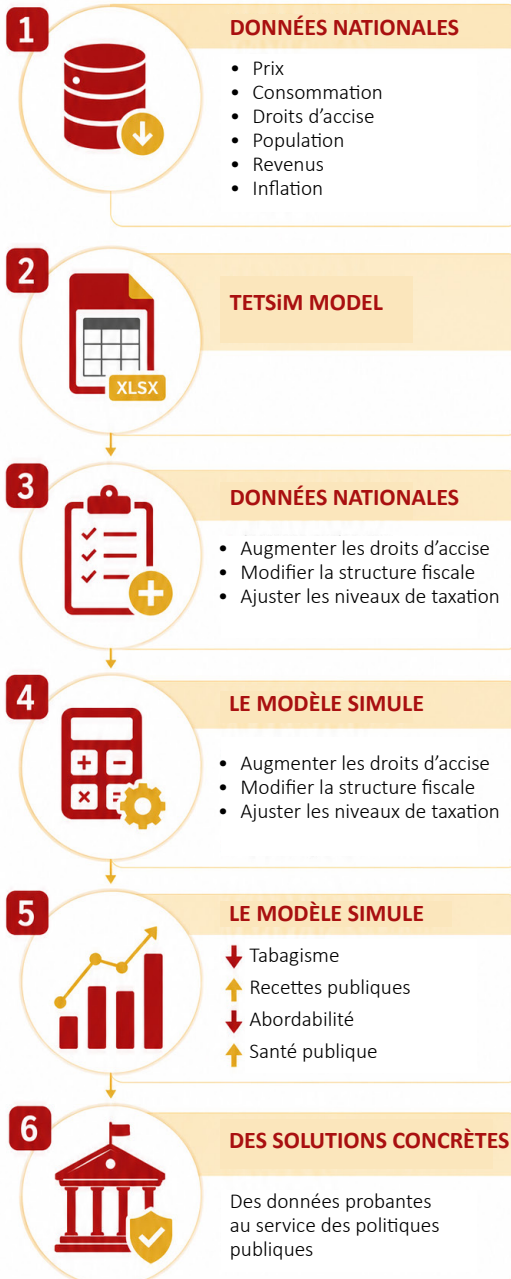
Cependant, le modèle démontre qu'une augmentation soutenue des droits d'accise peut inverser cette tendance. Une augmentation annuelle de 50 % des droits d'accise entre 2025 et 2029 réduirait la prévalence du tabagisme de 7,15 % à 5,84 %, tout en réduisant la consommation de plusieurs centaines de millions de tiges par an. Plus important encore, ces changements pourraient prévenir environ 100 000 décès prématurés au fil du temps, démontrant le lien direct entre la politique fiscale et les résultats en matière de santé publique.



Au **Nigeria**, le système de taxation du tabac met en évidence la manière dont une conception fiscale déficiente peut limiter à la fois les résultats sanitaires et budgétaires, même lorsque des réformes sont en place. Les récentes augmentations des droits d'accise n'ont pas entraîné de hausse significative du prix des cigarettes, car elles sont restées inférieures à l'inflation et à la dépréciation de la monnaie. En conséquence, les cigarettes sont devenues plus abordables au fil du temps, ce qui a réduit l'efficacité de cette politique pour freiner la consommation. Bien que la prévalence du tabagisme reste inférieure à 5 %, ces progrès sont menacés si l'accessibilité financière continue d'augmenter. La modélisation montre que la structure du système fiscal constitue un obstacle majeur. La forte dépendance à l'égard des taxes ad valorem, combinée à l'instabilité macroéconomique, a affaibli la valeur réelle des taxes sur le tabac et a limité leur impact sur les comportements et les recettes.

TETSIM : Des données à de meilleures décisions en matière de fiscalité du tabac

a 6 Step Process



Une meilleure fiscalité
Moins de tabagisme
Des économies plus fortes
Une population en meilleure santé

4.4 Suivi des réformes des politiques de droits d'accise au Sénégal, en Afrique du Sud, en RDC et en Zambie



En 2025, plusieurs pays ciblés par notre projet ont fait part de réorientations majeures de leurs politiques de droits d'accise sur le tabac, notamment le Sénégal, l'Afrique du Sud, la République démocratique du Congo et la Zambie. Ces évolutions témoignent de la prise de conscience croissante, au niveau politique, du rôle des taxes sur la santé en tant qu'outil de mobilisation des ressources intérieures et d'amélioration de la santé publique.



Au **Sénégal**, une réforme majeure a été adoptée, augmentant la charge de l'accise sur le tabac de 70 % à 100 % ad valorem, ce qui rapproche le pays des meilleures pratiques mondiales et renforce son engagement envers la CCLAT de l'OMS. Cette réforme représente un tournant structurel dans la conception de la politique fiscale, dépassant les simples ajustements incrémentaux pour imposer une augmentation décisive de la pression fiscale sur les produits du tabac.



De même, en **République démocratique du Congo**, le cadre budgétaire 2025 a introduit une hausse substantielle des droits d'accise sur le tabac, des rapports indiquant un passage de 60 % à 100 % assorti d'une surtaxe additionnelle, ce qui témoigne d'une position ferme en matière fiscale et de santé publique. Ces réformes témoignent d'une tendance claire vers une fiscalité plus incitative, alignée sur des objectifs de santé et de recettes publiques.



En revanche, **l'Afrique du Sud** et la **Zambie** ont mis en œuvre des ajustements incrémentaux, mais importants, au sein des cadres fiscaux existants. L'Afrique du Sud a augmenté les droits d'accise sur les cigarettes d'environ 4,75 % dans le budget 2025, portant le taux de 10,89 R à 11,40 R pour dix cigarettes, tout en maintenant sa politique d'ajustements indexés sur l'inflation, dans un contexte d'inquiétudes concernant le commerce illicite et la stabilité du marché.



La **Zambie** a également ajusté son régime d'accises par le biais de mesures budgétaires annuelles et d'une révision à mi-parcours, portant le droit d'accise sur les cigarettes de 452 K à 462 K. Bien que ces changements soient plus modestes, ils témoignent d'un engagement politique continu et d'une capacité d'adaptation aux besoins fiscaux. Dans l'ensemble de ces quatre pays, ces évolutions mettent en évidence le passage d'un plaidoyer isolé à un impact politique durable.

Exemple de réussite : un récent rapport sur BAT Kenya révèle un écart de 93 millions USD dans les déclarations de revenus de la société pour la période 2017-2018.



Une enquête récente sur BAT Kenya a provoqué une onde de choc dans les milieux d'affaires et gouvernementaux à travers l'Afrique. Le rapport, intitulé [Missing Millions: A Cross Examination of British American](#)

[Tobacco Kenya's Tax Bill](#) (« Les millions manquants : un examen croisé de la facture fiscale de British American Tobacco Kenya »), a révélé un écart spectaculaire de 9,6 milliards de KES (93 millions USD) dans les déclarations de revenus de l'entreprise pour 2017-2018, ce qui pourrait indiquer une possible évasion ou optimisation fiscale agressive portant sur un montant allant jusqu'à 28 millions USD d'impôt sur les bénéfices.

L'analyse a révélé des incohérences dans les déclarations de l'entreprise, avec un écart de plusieurs millions de cigarettes entre le volume produit et les ventes déclarées, ce qui a entraîné des revenus nettement inférieurs aux prévisions.

Ces constatations ont déclenché une réaction en chaîne, mettant en lumière le problème plus vaste des flux financiers illicites (FFI) et des pratiques d'évitement fiscal des entreprises qui gangrèment les économies africaines. Ce billet de blog a analysé la manière dont les géants du tabac utilisent ces tactiques pour minimiser leurs impôts en Afrique, privant ainsi les gouvernements de recettes cruciales tout en maximisant les profits des entreprises.

Exemple de réussite : le TJNA a mis en lumière le rôle de la fiscalité dans la promotion de politiques de santé durables lors du 10^e congrès de l'ATRN à Le Cap.

ATAF | ATRN ANNUAL CONGRESS

Contemporary Taxation Issues in Africa:
Shaping the Continent's Fiscal Space - Past, Present and Future
16 - 18 September 2025 | Cape Town, South Africa

MEET THE SPEAKERS



Ms Chenshi Mukumba
Executive Director, Tax
Justice Network Africa
(TJNA) & Member of the
ATRN Advisory Board



Ms Chileshe Mange
Policy Officer, Tobacco Tax,
Tax Justice Network Africa
(TJNA)



John Thomi
Policy Officer, Tax
Justice Network Africa
(TJNA)

Le TJNA a mis en lumière le rôle transformateur des systèmes fiscaux dans la promotion de résultats durables en matière de santé lors du 10^e congrès du Réseau africain de recherche fiscale (ATRN) à Le Cap, en Afrique du Sud, qui s'est tenu

du 16 au 18 septembre 2025.

Organisé sous le thème « Problématiques fiscales contemporaines en Afrique : façonner l'espace fiscal du continent – passé, présent et avenir », le congrès a abordé des questions pressantes, notamment les défis fiscaux de l'Afrique, les sources de recettes inexploitées pour le développement durable, ainsi que le rôle de la technologie et de l'échange d'informations dans la modernisation des systèmes fiscaux.

Les participants ont également examiné comment la fiscalité peut servir à la fois de mécanisme de financement et d'outil comportemental pour améliorer la santé, renforcer l'équité et stimuler l'innovation dans les systèmes de santé publique à travers l'Afrique.

Exemple de réussite : le TJNA a plaidé en faveur de la mobilisation des ressources intérieures, du financement de la santé et de la voix de l'Afrique dans la coopération fiscale internationale lors du 8^e CTS de l'UA.

Le TJNA a souligné le rôle critique d'une fiscalité équitable et progressive dans la réalisation des priorités de l'Afrique en matière de santé et de développement lors de la 8^e session du CTS de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, qui s'est tenue du 29 septembre au 3 octobre 2025 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

La session, organisée sous le thème «Comblent le déficit de financement de la santé en Afrique dans un contexte géopolitique et économique en mutation : défis et solutions potentielles», a réuni des décideurs politiques, des représentants

des communautés économiques régionales, des partenaires au développement, des experts techniques et des parties prenantes.

Les événements parallèles coorganisés par le TJNA ont réuni les participants pour mettre en lumière les stratégies visant à stimuler la mobilisation des ressources nationales, préserver la souveraineté fiscale et renforcer le financement de la santé. Ces événements ont permis aux négociateurs africains sur la CNUCIFI (UNFCITC) d'évaluer les opportunités, de définir leurs positions de négociation et de préserver leur souveraineté fiscale.



Tax Justice Network Africa



TJNA at the 8th AU STC on Finance,
Monetary Affairs Economic Planning and Integration

 29 Sept - 3 Oct 2025

 Johannesburg, South Africa



Chenai Mukumba
Executive Director



Chileshe Mange
Senior Policy Officer,
Tax and Equity



John Thomi
Policy Officer,
Tax and Equity



Everlyn Muendo
Senior Policy Officer,
Tax & International Financial Architecture



John Njenga
Policy Associate,
Tax and Equity

4.5 Le TJNA a fait progresser les discussions sur la fiscalité de la santé lors de la Conférence sur le FdD à Séville.



Le TJNA a participé à la Conférence sur le FdD (FfD), contribuant aux discussions mondiales sur le comblement du déficit de financement de la santé grâce à la mobilisation des ressources nationales. Le TJNA s'est joint au Development Gateway de l'OMS lors d'une session conjointe ayant présenté les taxes de santé comme une réponse pratique au déclin de l'aide et aux pressions fiscales. L'engagement a touché un public mondial de plus de 15 000 participants, incluant des chefs d'État, des banques de développement et des institutions multilatérales.

La session a mis en lumière les données probantes issues de sept pays africains dans le cadre du projet TTAA, démontrant comment les réformes de la taxe sur le tabac ont augmenté les recettes et réduit l'accessibilité financière des produits nocifs.

Cette participation a renforcé le positionnement des taxes sur la santé au sein des débats mondiaux sur le financement. Elle a démontré que les données probantes et l'expérience politique portées par l'Afrique peuvent façonner les débats internationaux sur le financement durable.

« Faire entendre la voix de l'Afrique dans les réformes mondiales du financement. »

En établissant un lien entre le déclin de l'aide, l'augmentation des coûts de santé et les solutions de politique fiscale, l'unité a consolidé le rôle des taxes de santé en tant qu'outil crédible et évolutif. Cet engagement a porté le rôle de l'unité d'un plaidoyer régional à une influence mondiale, garantissant que l'expérience de l'Afrique alimente les réformes en cours des cadres de financement internationaux.

4.6 L'Initiative féministe africaine sur la fiscalité



À travers l'Initiative féministe africaine sur la fiscalité, le TJNA a impulsé un changement transformateur dans la manière dont les systèmes fiscaux sont appréhendés et conçus. Le TJNA a coordonné l'élaboration et la validation du Cadre féministe panaméricain de la fiscalité et a commandité la Charte féministe pour la justice fiscale, posant ainsi les bases d'un agenda fiscal féministe à l'échelle du continent.

Le TJNA a coorganisé l'Académie macroéconomique féministe africaine avec le Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET) et l'Alliance mondiale pour

la justice fiscale, bâtissant ainsi un solide réseau d'économistes, d'activistes et de décideurs politiques féministes.

L'Initiative féministe africaine sur la fiscalité (African Feminist Tax Initiative) a également mené un plaidoyer de grande visibilité, notamment lors d'une session majeure pendant le Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité 2025 intitulée «Bâtir un avenir féministe», positionnant la justice fiscale féministe au cœur des débats plus larges sur la transformation économique de l'Afrique.

Exemple de réussite : Feminist voices at REFA Festival 2025 called for debt justice and fair tax systems in Africa



Le festival Rethinking Economics for Africa (REFA) 2025 a marqué la septième édition de cet événement annuel dédié à l'exploration de cadres économiques alternatifs et à l'examen critique des paradigmes économiques dominants. Cette année, le festival s'est tenu le 5 septembre 2025 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

L'objectif du festival est d'engager les jeunes, les décideurs politiques, les universitaires et les militants dans des discussions sur la manière dont

l'économie et les politiques économiques peuvent mieux servir les populations et la planète. Son objectif est de rendre les concepts économiques plus accessibles, de favoriser le dialogue autour des véritables enjeux économiques et de promouvoir des visions économiques alternatives dans une perspective interdisciplinaire et progressive.

Cette année, le festival s'est articulé autour du genre et de l'économie féministe, en réponse à l'évolution des paysages économiques et politiques en Afrique du Sud et dans le monde. Le TJNA a participé à un panneau de discussion axé sur la réforme de la mobilisation des ressources, avec un accent particulier sur la CNUCFI et la Convention sur la dette, ainsi que leurs répercussions sur les économies africaines. En outre, les échanges se sont concentrés sur la mobilisation des ressources intérieures (MRI) en tant que levier fondamental du programme de développement de l'Afrique.

4.7 Le programme De la promotion de la justice fiscale (Scaling Up Tax Justice– SCUT)



Dans le cadre du programme SCUT, le TJNA a traduit les données probantes en impacts politiques dans plusieurs pays. Le TJNA a publié des notes d'orientation politique (policy briefs) sur la fiscalité numérique au Mozambique, le genre et la fiscalité au Ghana, et la justice budgétaire en Tunisie et en Ouganda, ainsi que des rapports de l'Observatoire de la fiscalité équitable (Fair Tax Monitor–FTM) pour l'Afrique du Sud et la Tanzanie, et des rapports sur l'égalité des genres dans la fiscalité pour le Bénin et le Cameroun. Une avancée majeure a été réalisée en Tanzanie, où les recommandations de l'Observatoire de la fiscalité équitable (FTM) du TJNA ont été formellement adoptées par la Commission présidentielle de réforme fiscale.

Le TJNA a également produit une série de balados en quatre parties sur l'impact des institutions financières internationales et a collaboré avec le Modèle des Nations Unies au Kenya (Kenya Model

United Nations - KMUN) sur une étude phare consacrée à la responsabilité des institutions financières internationales (IFI) et à la souveraineté fiscale africaine, renforçant ainsi le plaidoyer sur la dette, l'austérité et la fiscalité régressive. Une étape institutionnelle majeure a été la finalisation de l'évaluation des phases I et II du projet SCUT, qui a documenté la manière dont les partenaires du TJNA ont apporté des changements mesurables à travers l'Afrique.

L'évaluation a couvert les partenaires suivants : le CRADEC (Cameroun), Forum Civil (Sénégal), TOE (Tunisie), le Réseau est-africain sur la fiscalité et la gouvernance (EATGN; Afrique de l'Est), le Centre pour la politique commerciale et le développement (CTPD; Zambie), CISLAC (Nigeria), SEATINI (Ouganda et Afrique de l'Est), la Ghana Integrity Initiative (GII; Ghana) et Policy Forum (Tanzanie), sur la période allant de 2018 à 2022.

Exemple de réussite : Des experts fiscaux ont plaidé en faveur de systèmes fiscaux sensibles au genre et écoresponsables lors d'une session du FTM pendant l'Assemblée générale de l'ATI

Reconnaissant la nécessité urgente de mettre en place des systèmes fiscaux équitables capables de lutter contre les injustices sociales et la vulnérabilité climatique, des experts et défenseurs de la fiscalité ont plaidé pour une plus grande prise en compte de l'impact des régimes fiscaux sur les femmes et l'environnement.

Cet appel a été lancé lors de la session du FTM intitulée « Évaluer l'équité et la justice des systèmes fiscaux : considérations environnementales et de genre », organisée le 24 juillet 2025 dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Initiative fiscale d'Addis (ATI).



Exemple de réussite : Un plaidoyer ciblé permet de sécuriser un renforcement de 90 millions USD pour les services publics du Liberia



Les organisations de la société civile (OSC), telles qu'Integrity Watch Liberia (IWL), sont restées au premier plan des initiatives visant à influencer les politiques fiscales nationales et à garantir que les ressources publiques soient allouées de manière efficace au bénéfice des citoyens.

Lors d'une interview, le sénateur Francis Dopoh, membre de la commission des finances et du budget, a attribué aux OSC menées par IWL le mérite d'avoir porté le budget 2025 du Liberia à 880 millions USD, contre 738 millions USD en 2024. IWL a recouru à un plaidoyer ciblé pour mettre en lumière des opportunités de recettes inexploitées, promouvoir des réformes fiscales et orienter des fonds vers la santé, l'éducation et les infrastructures. En partenariat avec des commissions parlementaires, IWL a mené des recherches clés sur les pertes de recettes liées à l'exploitation des carrières et au sable, ainsi que sur les incitations fiscales dans le secteur extractif. Leurs constatations ont mis en évidence d'importantes fuites fiscales, notamment la sous-déclaration des ventes et des exonérations fiscales génératrices de pertes de recettes. Une étude a

« Le plaidoyer de la société civile a transformé les données en réformes fiscales et en investissements publics. »

conduit la Chambre des représentants à rejeter un contrat minier douteux, et une autre a permis de faire annuler une exonération fiscale de 19 millions USD précédemment accordée à une entreprise minière.



5

Points saillants de nos initiatives phares de 2025

5.1. Outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI (Anti-IFFs Policy Tracker)



Le suivi des politiques de lutte contre les FFI s'est imposé en 2025 comme un outil continental de redevabilité. Capitalisant sur des phases pilotes antérieures, le TJNA a mené à bien des projets pilotes dans quatre pays — le Ghana, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et le Liberia —, marquant ainsi le premier déploiement effectif de l'outil de suivi tant en Afrique anglophone qu'en Afrique francophone.

Des rapports de synthèse pour ces pays ont été produits et officiellement lancés lors de la 13^e PAC 2025, qui s'est tenue du 7 au 10 octobre à Johannesburg, en Afrique du Sud, fournissant des données probantes et des pistes d'action concrètes pour le plaidoyer politique.

Les conclusions du suivi ont également été présentées officiellement lors des volets sous-comité et ministériel du CTS de l'UA, élevant ainsi la performance nationale en matière de lutte contre les FFI au rang de débat politique continental.

Malgré cela, les progrès accomplis en matière d'engagement des gouvernements et de capacités techniques dans les pays participants ont renforcé la crédibilité de l'outil de suivi en tant que mécanisme pratique de surveillance de la gouvernance fiscale, de l'application de la législation fiscale et des flux financiers illicites.

Exemple de réussite : La Commission de l'Union africaine, le TJNA et le Forum d'administration fiscale africaine (ATAF) ont officiellement lancé l'outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI lors de la PAC 2025



Les gouvernements africains, les institutions régionales et la société civile ont franchi une nouvelle étape jalouse dans la lutte du continent contre les FFI avec le lancement officiel de l'outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI. Cet événement s'est déroulé lors de la 13^e PAC à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 7 au 10 octobre 2025.

L'outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI ciblait les institutions gouvernementales travaillant sur les flux financiers illicites, les OSC et les décideurs politiques des administrations fiscales. Tout au long de la phase pilote, l'outil de suivi des politiques a mobilisé un large éventail

d'acteurs nationaux, notamment les ministères des Finances, les autorités fiscales, les cellules de renseignement financier, les banques centrales, les agences de lutte contre la corruption, les organes de passation des marchés publics et des concessions, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques ainsi que les OSC, garantissant ainsi que l'outil prenne en compte le paysage institutionnel nécessaire à la lutte contre les FFI et au renforcement de la redevabilité.

Le lancement officiel, qui s'est tenu le 8 octobre 2025, a été honoré par la présence de S.E. Thabo Mbeki, ancien président de la République d'Afrique du Sud et président du Groupe de haut niveau sur les FFI en provenance d'Afrique. Ce lancement a témoigné d'un engagement partagé en faveur de la promotion de la transparence, de la redevabilité et de la mobilisation durable des ressources nationales à travers l'Afrique. Les FFI ont continué de priver les économies africaines de milliards de dollars chaque année, compromettant la prestation des services publics et ralentissant les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable.

À court terme, la phase pilote de l'outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI menée au Liberia du 1^{er} au 3 septembre 2025 a produit des résultats institutionnels et collaboratifs tangibles. Notamment, la phase pilote a facilité la mise en place d'un groupe WhatsApp de coordination interinstitutionnelle visant à renforcer la collaboration entre les institutions gouvernementales engagées dans la lutte contre les FFI. La plateforme a réuni vingt et un représentants d'institutions clés, notamment la Banque centrale du Liberia, l'Agence de renseignement financier, la Commission générale de vérification des comptes, la LEITI et le ministère des Finances et de la Planification du développement. Cette plateforme a renforcé la communication en temps réel, le partage d'informations et la coordination, témoignant d'un engagement accru en faveur d'une action conjointe visant à juguler les FFI et à améliorer la mobilisation des ressources nationales.

Au-delà du Liberia, l'outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI a suscité un intérêt croissant

à travers l'ensemble du continent. Plusieurs pays africains ont sollicité un accompagnement pour déployer cet outil de suivi afin d'évaluer leurs cadres réglementaires, d'en identifier les lacunes et les atouts, et de définir les priorités de réforme. En outre, les pays ayant précédemment participé à la phase pilote ont exprimé le souhait de réaliser de nouvelles évaluations à l'aide de cet outil de suivi, afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'adoption des actions recommandées.

À l'échelle institutionnelle, certains pays pilotes ont engagé des examens internes de leurs structures ministérielles et départementales, procédant à des ajustements au sein des services et des postes afin d'y intégrer explicitement les responsabilités liées aux recommandations post-pilotes. Ces premières mesures ont témoigné d'une appropriation croissante des conclusions de l'outil de suivi et d'une volonté d'ancrer les réformes de lutte contre les FFI au sein des cadres de gouvernance et de reddition de comptes existants.

5.2 Conférence panafricaine sur la fiscalité et les flux financiers illicites (PAC)

Les dirigeants africains ont plaidé pour une action urgente dans la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique lors de la PAC 2025



A Les dirigeants africains ont exhorté le continent à adopter des réformes coordonnées pour enrayer les flux financiers

illicites lors de la 13^e PAC, qui s'est tenue du 7 au 10 octobre à Johannesburg, en Afrique du Sud. La conférence de cette année a marqué un tournant

décisif dans le long parcours de l'Afrique pour lutter contre les FFI et faire progresser la justice fiscale.

Organisée sous le thème «Honor er un héritage, bâtir un avenir : une décennie après le rapport du Groupe de haut niveau», la conférence a réuni plus de quatre cents délégués, parmi lesquels des décideurs politiques, des parlementaires, des institutions de contrôle, des organismes anticorruption, des universitaires, des cercles de réflexion et des instituts de recherche, ainsi que des organisations régionales et internationales et des partenaires au développement. Ces acteurs aux profils variés ont mené une réflexion sur les progrès accomplis, évalué les défis à relever et tracé une voie audacieuse pour l'avenir.

Dans son allocution d'ouverture, S.E. le président Thabo Mbeki a porté un regard rétrospectif sur la décennie écoulée depuis le lancement du rapport du Groupe de haut niveau en 2015. Il a rappelé aux participants l'urgence et la nature des flux financiers illicites, soulignant que ces fuites de capitaux constituaient une véritable hémorragie pour les ressources de l'Afrique, compromettaient le développement, affaiblissaient la gouvernance et perpétuaient les inégalités. Il a souligné que la lutte contre les FFI ne relevait pas d'un simple exercice technique, mais constituait un impératif politique et économique indispensable pour préserver la souveraineté de l'Afrique et financer sa transformation structurelle.

Au cours de la conférence, les gouvernements africains, les institutions régionales et la société civile ont franchi une étape majeure avec le lancement de l'outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI.

L'outil a accompagné les institutions gouvernementales, les décideurs politiques et la société civile en renforçant la coordination, la reddition de comptes et le contrôle entre les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre les FFI, notamment les ministères des Finances, les administrations fiscales, les banques centrales et les organismes anticorruption.

Lancé par S.E. Thabo Mbeki, cet outil de suivi des

politiques témoignait d'un engagement partagé en faveur de la transparence et de la mobilisation des ressources intérieures. À une époque où les flux financiers illicites (FFI) continuaient de vider les économies africaines de leurs milliards, cet outil a fourni un mécanisme essentiel pour suivre les progrès et promouvoir des actions politiques plus efficaces.

La PAC 2025 a démontré le fort pouvoir de mobilisation du TJNA en réunissant une communauté de pratiques diverse et influente, regroupant des OSC, des gouvernements nationaux, des institutions régionales et mondiales, le monde universitaire et des organismes de recherche. Tout au long de ces trois journées (sessions 1 à 8), la conférence a délibérément relié l'héritage du Groupe de haut niveau (HLP) aux priorités politiques et de mise en œuvre prospectives, la session 1 ancrant les discussions dans un bilan de dix ans d'enseignements tirés du rapport du HLP et de sa pertinence continue.

La présence active et l'engagement des membres du Groupe de haut niveau ont apporté une véritable pesanteur politique et renforcé la continuité entre les engagements passés et les efforts de réforme actuels. Les sessions suivantes ont permis de faire progresser les échanges pratiques et stratégiques sur l'outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI, les réformes de la gouvernance fiscale mondiale, la mobilisation des ressources intérieures et la souveraineté fiscale de l'Afrique, bénéficiant de la participation de responsables gouvernementaux, d'OSC, d'universitaires et de chercheurs, ainsi que de représentants d'institutions telles que la CNUCED, la Commission de l'Union africaine et d'autres organismes régionaux et mondiaux.

Dans leur ensemble, ces sessions ont mis en lumière le rôle unique du TJNA en tant que plateforme de confiance capable de réunir des acteurs intersectoriels, de favoriser un dialogue intergénérationnel et multidisciplinaire, et de traduire les engagements politiques de haut niveau en actions coordonnées, en phase avec l'Agenda 2063 et les processus actuels de réforme fiscale mondiale.

5.3 Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT)

Les parlementaires du réseau APNIFFT ont plaidé en faveur d'une décennie d'action pour mettre fin aux flux financiers illicites en provenance d'Afrique



Les parlementaires africains ont réaffirmé leur engagement collectif à lutter contre les FFI et à promouvoir la justice fiscale, marquant le début d'une nouvelle décennie de volonté politique et d'action visant à recouvrer la souveraineté économique du continent.

Cette volonté renouvelée a été formalisée lors de la 10^e conférence continentale du réseau APNIFFT, tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, sous le thème « Une décennie de lutte contre les flux financiers illicites et de promotion de la justice fiscale : réflexion, innovation et volonté politique ».

Organisée sous la coordination du TJNA, la conférence a réuni des parlementaires issus de pays africains, aux côtés de représentants de la société civile, du monde universitaire et des partenaires au développement.

La conférence a marqué les dix ans de la création de l'APNIFFT, un réseau devenu l'une des plateformes parlementaires les plus influentes d'Afrique pour la promotion de la justice fiscale et de la reddition de comptes.

La réunion continentale 2025 de l'APNIFFT a été singulièrement renforcée par la participation de ministres en exercice et d'anciens ministres membres du réseau, dont la double expérience au sein du parlement et de l'exécutif a enrichi les discussions stratégiques sur la lutte contre les flux financiers illicites.

Dans leur ensemble, les ministres ont présenté les FFI comme un défi de gouvernance à la fois historique et contemporain, en mettant l'accent

sur des institutions solides, des réformes fiscales centrées sur les populations et une action africaine unifiée. Leurs interventions ont souligné que les réformes de la transparence fiscale et financière visaient en dernier ressort à améliorer les conditions de vie, à renforcer la reddition de comptes et à préserver les ressources publiques — ce qui exigeait souvent du courage politique pour faire avancer des mesures qui pouvaient ne pas être immédiatement populaires.

S'appuyant sur leurs responsabilités exécutives, les ministres ont souligné l'importance des outils législatifs, de la solidarité régionale et des innovations numériques émergentes pour renforcer le contrôle, tout en démontrant comment l'appartenance à l'APNIFFT armait les dirigeants pour soulever des questions de politiques publiques difficiles mais nécessaires, au service de l'intérêt public à long terme et de la justice économique.

Le TJNA a également coorganisé des sessions de formation ciblées à l'intention des parlementaires au Burundi, au Liberia, en Tanzanie et au Mozambique, renforçant leurs compétences techniques en matière d'examen minutieux des contrats, de contrôle budgétaire et fiscal, ainsi que de gouvernance des concessions dans le secteur extractif. Au Liberia, par exemple, les parlementaires ont bénéficié d'un accompagnement pour l'examen des accords conclus avec de grandes entreprises, notamment ArcelorMittal et Firestone, ce qui a permis de renforcer la reddition de comptes et de garantir des réformes visant à maximiser les recettes.

Exemple de réussite : Les parlementaires burundais ont plaidé en faveur de mesures urgentes pour enrayer les FFI et protéger l'avenir de l'Afrique



Reconnaissant la nécessité critique de sécuriser l'avenir du Burundi et d'impulser la prospérité de l'Afrique, les parlementaires ont appelé à une action immédiate et décisive contre les FFI, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cet appel a été lancé lors de l'atelier de sensibilisation sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tenu les 5 et 6 mai 2025 à Bujumbura, au Burundi.

Coorganisé par l'Association des parlementaires burundais (APB), l'APNIFFT du TJNA et SecFin Africa, l'atelier a réuni plus de 30 parlementaires burundais aux côtés d'institutions nationales clés, allant de la Cellule de renseignement financier (CRF) à l'appareil judiciaire et à l'Office burundais des recettes. Des journalistes et des OSC se sont également joints aux discussions, renforçant la nécessité d'une responsabilité collective et de la transparence.

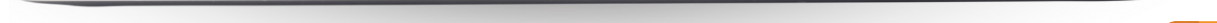
Histoire de réussite : Le Conseil exécutif du réseau APNIFFT trace une nouvelle voie pour l'action parlementaire contre les FFI



Le Conseil exécutif de l'APNIFFT a résolu de renforcer la qualité et l'impact de ses actions aux niveaux national, régional et continental, passant d'une expansion numérique à un approfondissement de l'influence législative et des réformes de la gouvernance.

Cette décision a été arrêtée lors de la réunion du Conseil exécutif de l'APNIFFT, tenue à Le Cap, en Afrique du Sud, les 6 et 7 février 2025, au cours de laquelle les membres ont mené une réflexion sur les réalisations du réseau durant la dernière décennie et élaboré des stratégies pour la prochaine phase d'action parlementaire contre les FFI et en faveur de la viabilité de la dette.

La réunion a été organisée par l'APNIFFT, le TJNA et le Réseau et forum africain sur la dette et le développement. Elle a offert une plateforme permettant aux parlementaires et aux partenaires de s'aligner sur des priorités mondiales clés, notamment les préparatifs de la Quatrième Conférence internationale sur le FfD4, le processus relatif à la Convention fiscale des Nations Unies et les opportunités offertes par la présidence sud-africaine du G20.



Cette expansion a renforcé la diversité des contributeurs et amélioré la visibilité de la recherche menée par l'Afrique sur la justice fiscale et les FFI. La plateforme a également renforcé son accessibilité grâce à des efforts de traduction et au développement de produits de connaissance conviviaux.

“With more than 600 members and 150 curated knowledge products, the TIFF Hub strengthened Africa’s community of practice on tax justice and illicit financial flows.”



Rapport annuel 2025 du TJNA

Exemple de réussite : La Simulation des Nations Unies du Kenya



Le TIFF Hub a participé activement à la 24e session du KMUN tenue à Nairobi, qui a rassemblé plus de 1000 participants. L'événement était axé sur les contributions des institutions financières internationales à la croissance économique durable et au développement dans les pays africains.

Les discussions se sont articulées autour d'une question fondamentale examinant l'impact de ces institutions sur la souveraineté de l'Afrique, leur responsabilité juridique au regard du droit international et leur rôle plus large dans le développement. Ce débat s'est avéré particulièrement pertinent à la lumière des manifestations menées par la Génération Z en juin 2024, au cours desquelles le contrôle citoyen sur les institutions financières multilatérales s'est intensifié.

Au cours de l'événement, de hautes personnalités, notamment S.E. Kalonzo Musyoka et l'honorable Ambassadrice Dr Monica Juma, a assisté à la cérémonie d'ouverture, ce qui a donné le ton à des délibérations fructueuses. Le Hub y a contribué par une démonstration pratique présentant aux participants la manière d'accéder aux ressources à travers le Centre de connaissances (Knowledge Hub), le Centre d'apprentissage et le Réseau.



1000+

« Avec plus de 1 000 participants, le TIFF Hub a démontré le pouvoir du partage des connaissances au service de la justice fiscale. »

En outre, le TJNA a tenu un stand d'exposition où les participants ont pu échanger lors d'entretiens individuels, obtenant ainsi un aperçu des actions de plaidoyer en faveur de la justice fiscale et des opportunités de collaboration. Cette initiative a permis de mieux faire connaître le Hub et a renforcé la participation des jeunes aux débats sur les politiques fiscales.

Exemple de réussite : Édition inaugurale du Concours de plaidoirie en droit fiscal de (Tax Moot Court Competition)



Le Centre TIFF a apporté son soutien à la première édition du Concours de procès simulé en droit fiscal (Tax Moot Court Competition) organisé à l'Université d'agriculture et de technologie Jomo Kenyatta (JKUAT), qui a réuni sept facultés de droit. Le concours a offert une tribune aux jeunes chercheurs en droit pour se pencher sur des enjeux complexes de justice fiscale, notamment ceux liés aux flux financiers illicites, à l'évitement fiscal et à la gouvernance fiscale. Il a également contribué à constituer un vivier de jeunes professionnels dotés des compétences d'analyse et de plaider nécessaires dans le domaine de la justice fiscale.

Grâce à cette initiative, le Hub s'est positionné comme un partenaire de savoirs au sein des espaces juridiques et universitaires, favorisant l'intégration de la recherche fondante sur des preuves dans la formation juridique. Les participants ont été confrontés à des défis concrets en matière de politique fiscale et ont été encouragés à appliquer un raisonnement juridique pour combler les lacunes des systèmes fiscaux nationaux et internationaux. Le concours a en outre favorisé la pensée critique, les compétences en recherche et l'application pratique des concepts du droit fiscal.

L'initiative a également renforcé la collaboration entre le monde académique et la société civile,

« Le Concours de procès simulé en fiscalité a préparé une nouvelle génération de juristes à faire progresser la justice fiscale en Afrique. »

garantissant que les futurs praticiens du droit soient mieux préparés à contribuer à des systèmes fiscaux équitables. Cet engagement a renforcé le rôle du Centre (Hub) dans le renforcement des capacités-ainsi que son dévouement à former la prochaine génération de défenseurs de la justice fiscale à travers l'Afrique.

Récit de réussite : Le TJNA a plaidé pour un système fiscal mondial juste et équitable lors de la 6^e Conférence africaine sur la philanthropie



O En juillet 2025, le Centre TIFF a été mis en valeur lors de la 6^e Conférence sur la philanthropie africaine tenue à Le Caire, en Égypte, sous le thème du multilatéralisme et de l'avenir de la coopération mondiale dans le financement du développement de l'Afrique. La conférence a réuni des décideurs politiques, des acteurs de la société civile et des leaders d'opinion afin d'explorer des solutions portées par l'Afrique face aux défis de financement. Le TJNA a mis à profit cette tribune pour plaider en faveur d'un système fiscal mondial équitable et inclusif.

La directrice générale du TJNA, Mme Chenai Mukumba, a mis en lumière les inégalités structurelles de la fiscalité mondiale, soulignant que l'Afrique perd environ 90 milliards de dollars américains par an en raison des flux financiers illicites. Elle a souligné la nécessité de transférer les droits d'imposition aux Nations Unies afin de garantir un système plus équitable, en particulier dans le domaine de l'économie numérique. Le TIFF Hub et l'Outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI ont été présentés comme des outils phares appuyant la recherche sous leadership africain, le suivi des politiques et la redevabilité.

Le stand d'exposition a facilité l'intégration de plus de vingt-cinq participants sur le Hub, tout

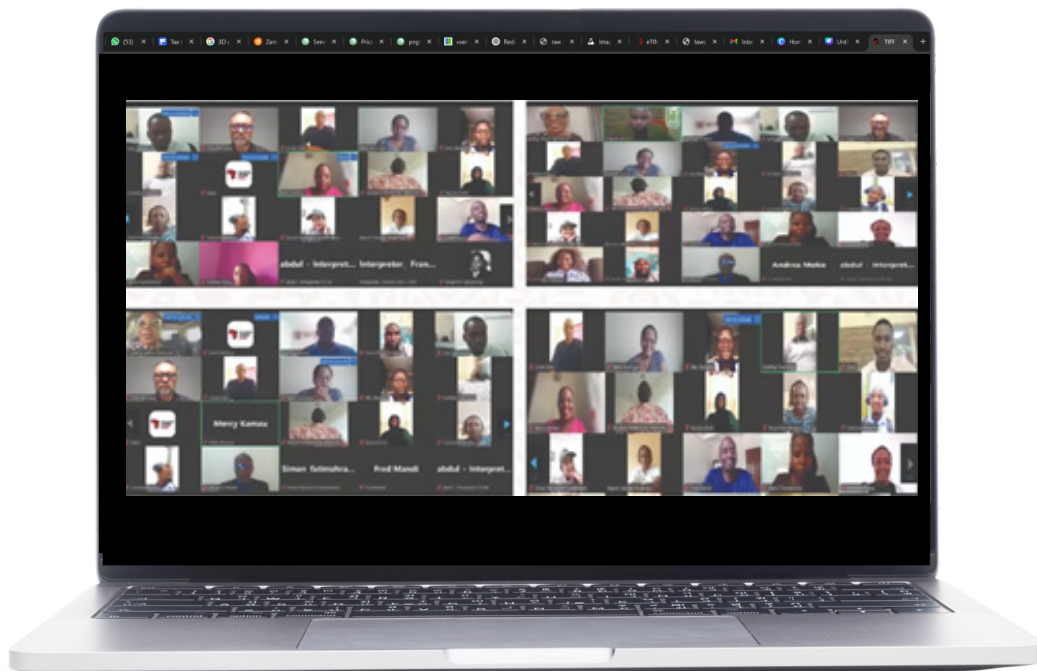


« Les flux financiers illicites coûtent chaque année des milliards à l'Afrique, soulignant l'urgence d'un système fiscal mondial plus juste et plus inclusif. »

en promouvant des publications clés sur les FFI, les incitations fiscales et l'harmonisation fiscale régionale. Ces engagements ont stimulé le dialogue sur les lacunes des politiques publiques et les stratégies de plaidoyer. Dans l'ensemble, la conférence a renforcé la visibilité du Hub, consolidé les capacités de plaidoyer et réaffirmé le leadership du TJNA dans l'orientation de l'agenda de la justice fiscale en Afrique.

5.5. Académie internationale pour la justice fiscale (ITJA)

Histoire de réussite : Plus de 25 journalistes africains formés à la promotion de règles fiscales mondiales équitables lors de la formation 2025 des journalistes sur la justice fiscale et les FFI



Plus de 25 journalistes africains ont renforcé leurs compétences en matière de promotion de règles fiscales mondiales équitables lors de la formation virtuelle 2025 des journalistes sur la justice fiscale et les FFI.

Organisée par le TJNA, la formation virtuelle s'est déroulée du 4 mars au 10 avril 2025. Son objectif était de renforcer les compétences des journalistes africains dans le traitement de la justice fiscale, des FFI et de leur impact plus large sur le développement et la gouvernance à travers le continent.

Cette formation approfondie a réuni des journalistes économiques et d'investigation africains, leur fournissant les outils, les connaissances et les réseaux nécessaires pour couvrir efficacement la justice fiscale et les FFI, des enjeux cruciaux mais souvent négligés en Afrique.

La formation s'est déroulée dans un contexte de pression financière croissante, marquée par les chocs climatiques, l'aggravation de l'endettement et d'importantes pertes de recettes dues au transfert de bénéfices et aux flux financiers illicites. Alors que les économies africaines s'efforcent d'atteindre un développement durable, le rôle du journalisme dans le façonnage de l'opinion publique, l'orientation du débat politique et la responsabilisation des institutions n'a jamais été aussi important.

Au cours des douze sessions, les journalistes ont acquis non seulement des connaissances théoriques, mais aussi des outils et compétences pratiques qu'ils ont pu immédiatement appliquer dans leur travail d'investigation. Les participants ont décortiqué divers sujets essentiels pour renforcer leur couverture médiatique des questions de justice fiscale et de FFI.

Formation de niveau avancé de l'ITJA

Du 15 avril au 7 mai 2025, l'ITJA a dispensé son cours de formation de niveau avancé, marquant la phase finale d'un programme structuré de renforcement des capacités à trois niveaux, faisant suite aux niveaux fondamental (2023) et intermédiaire (2024). La formation s'est déroulée selon un

format hybride, combinant des sessions virtuelles et un atelier en présentiel intensif organisé sur le campus Future Africa de l'Université de Pretoria. Le programme s'est déroulé sous le thème « Bâtir la prochaine génération de champions de la justice fiscale ».

Les champions africains de la justice fiscale ont achevé la phase finale du programme de l'Académie de justice fiscale internationale.



Des principes fondamentaux posés en 2023 aux stratégies avancées développées en 2025, la formation de niveau avancé de l'ITJA a marqué le dernier chapitre d'un parcours de renforcement des capacités à trois niveaux, initié avec pour mission d'élever la voix de l'Afrique en matière de justice fiscale.

Organisée par le TJNA, en collaboration avec le GTPC et l'ATI, sous le thème « Bâtir la prochaine génération de champions de la justice fiscale », la formation de niveau avancé s'est achevée à Pretoria, en Afrique du Sud, au terme d'une combinaison de sessions virtuelles et en présentiel.

Le programme a réuni des acteurs de la justice fiscale de toute l'Afrique, notamment des organisations de la société civile, des universitaires, des médias, des professionnels de la fiscalité et des décideurs politiques, afin d'approfondir leur expertise et de renforcer leur capacité d'influence sur les politiques aux niveaux régional et mondial.

Dans son mot d'ouverture, la responsable des partenariats et de l'apprentissage institutionnel du TJNA, Nelly Busingye, est revenue sur le parcours initié en 2023 et a félicité les participants et les partenaires pour leur engagement sans faille.



6

Renforcement institutionnel du TJNA

6.1 Aperçu général



En 2025, le TJNA a accompli des progrès significatifs dans le renforcement de ses capacités institutionnelles afin de mener à bien son mandat panafricain croissant en matière de justice fiscale. Avec un nombre de membres porté à cinquante-trois à la suite de l'intégration d'organisations telles que le Centre for Democratic Development, l'African Centre for Energy Policy, l'International Bureau of Fiscal Documentation, le Centre for Studies in African Taxation et l'African Forum on Public Health, le TJNA a consolidé son rôle d'organisateur de premier plan à l'échelle continentale.

L'organisation a continué à renseigner et renforcer ses structures de gouvernance, ses systèmes organisationnels et ses mécanismes d'exécution des programmes afin de garantir une efficacité, une redevabilité et un impact accru.

Une gouvernance interne solide s'est manifestée par la coordination réussie des réunions du Conseil d'administration, ainsi que des rencontres du personnel de milieu et de fin d'année, garantissant ainsi l'alignement organisationnel et le renforcement de la redevabilité. Le TJNA a également consolidé sa communauté de pratique



« Avec 53 organisations membres, le TJNA a renforcé sa portée continentale et son influence collective. »

en soutenant des programmes phares portés par ses membres, notamment l'Unité de contentieux stratégique sur la fiscalité, le Forum sur la fiscalité des industries extractives et l'Académie sur la fiscalité et les prix de transfert, renforçant ainsi les capacités collectives de recherche, de plaidoyer et d'influence sur les politiques à l'échelle du réseau.

6.2 Partenariats régionaux et globaux



Aux niveaux régional et mondial, le TJNA a renforcé ses partenariats stratégiques avec des institutions clés, notamment l'UA, l'ATAF et la CEA. Ces collaborations ont créé une plateforme solide pour faire progresser une participation africaine coordonnée aux processus fiscaux mondiaux, en particulier aux négociations sur la Convention fiscale des Nations Unies.

Grâce à ces partenariats, le TJNA a contribué à l'alignement des positions techniques et politiques, à l'amplification des perspectives africaines et au renforcement de la voix collective du continent dans le façonnage d'un système fiscal international plus équitable.

6.3 Ressources humaines et administration

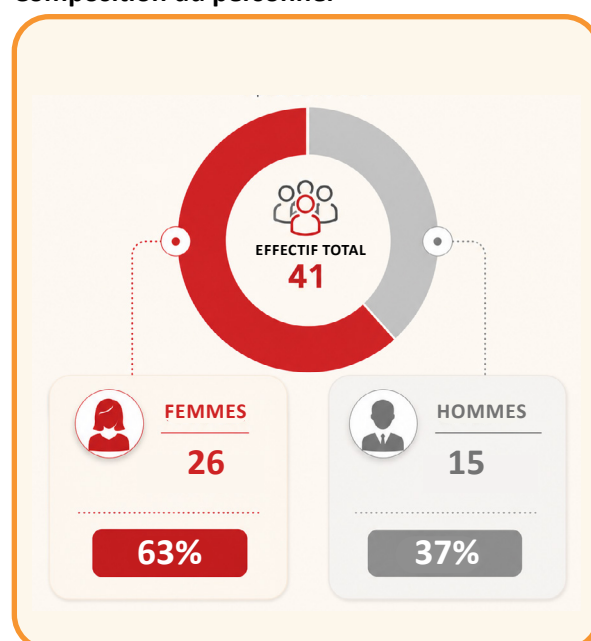


Talent acquisition and recruitment

Au cours de l'année, la fonction Ressources humaines a accordé la priorité aux initiatives de changement culturel axées sur l'inclusivité, la redevabilité et le bien-être du personnel. Ces efforts ont contribué à la préservation des connaissances institutionnelles et des valeurs organisationnelles, soutenant ainsi l'impact et l'efficacité à long terme du TJNA. Notamment, ces interventions ont permis d'améliorer la rétention du personnel, le taux de roulement ayant été ramené de 20 % en 2024 à 13 % en 2025.

Parallèlement, l'organisation a renforcé ses garanties internes grâce à la mise en œuvre de politiques clés visant à protéger le personnel et à promouvoir un environnement de travail sûr et bienveillant. Ces mesures ont encore renforcé la redevabilité, la transparence et l'intégrité organisationnelle globale.

Composition du personnel

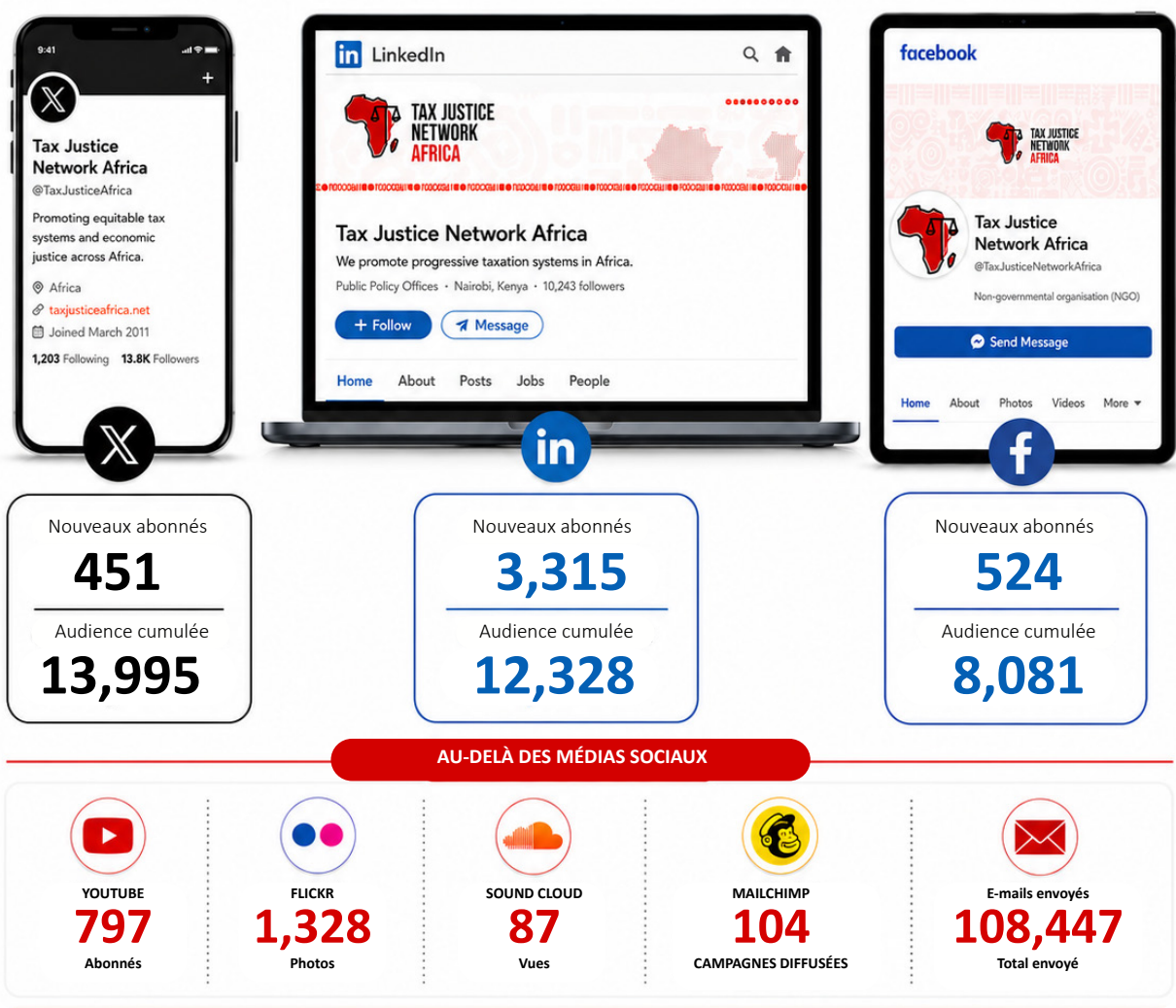


6.4 Impact Amplifiant



En 2025, le TJNA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de communication 2023–2026, visant à renforcer son positionnement en tant que partenaire clé dans la lutte contre les flux financiers illicites et la promotion de la justice fiscale à travers l’Afrique. Un axe central de cette stratégie a été l’intégration continue d’indicateurs de mesure afin d’évaluer de manière systématique l’efficacité et l’impact des actions de communication et de sensibilisation.

6.5 Médias sociaux du TJNA en 2025





Rapport financier 2025

Performance financière: 2025 vs 2024



Revenus totaux

KES 904.3m

+5.7%
depuis 2024



Dépenses totales

KES 845m

-11.2%
depuis 2024



Excédent après impôts

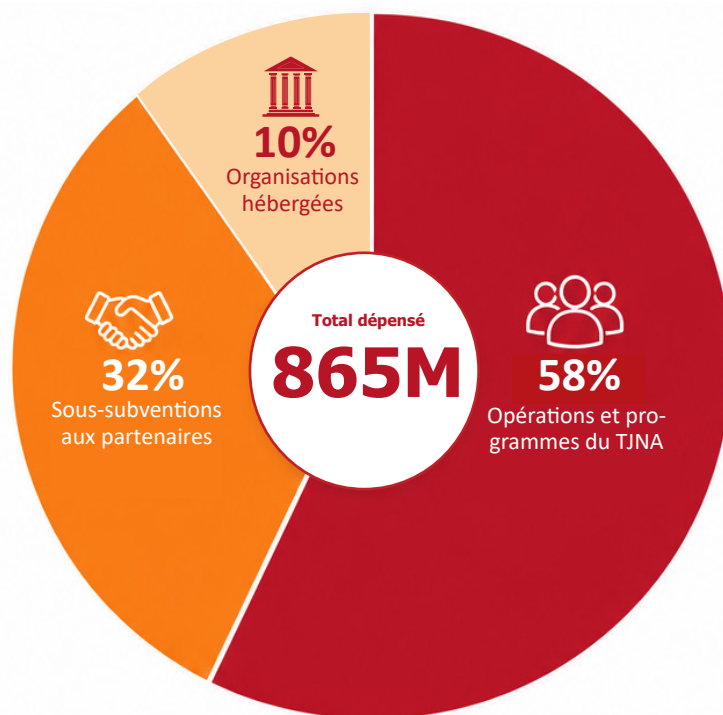
KES 27.9m

+5.7%
Redressement après un déficit
de 129,8 millions KES

Indicateur (millions KES)	2025	2024	Variation
 Revenus totaux	904.3	855.4	+48.9
 Dépenses totales	865.0	974.2	-109.2
 Excédent/(Déficit) après impôts	27.9	(129.8)	+157.7

Ce résultat positif reflète une baisse des dépenses opérationnelles ainsi qu'un redressement significatif des autres produits, notamment lié aux variations des taux de change, par rapport à la perte de change non réalisée de 148,9 millions KES enregistrée en 2024.

Analyse et composition des dépenses 2025



■ Opérations et programmes ■ Sous-subsidations aux partenaires ■ Organisations hébergées

Expenditure Category	Amount (KES)	%
 Opérations et programmes du	502,721,656	58%
 Sous-subsidations aux partenaires	277,658,843	32%
 Organisations hébergées	84,710,255	10%
DÉPENSES ANNUELLES TOTALES	865,090,753	100%

RÉSUMÉ



Priorités programmatiques

58 % des ressources ont été consacrées directement aux initiatives panafricaines de plaidoyer et de recherche



Renforcement des partenaires

Près d'un tiers du budget a été alloué au soutien des membres du réseau régional.



Strategic Hosting

Effective management of Organisations hébergées ensures institutional stability and growth.



8

Nos partenaires de
soutien en 2025



**African Population and
Health Research Center**

Gates
Foundation



**Business & Human Rights
Resource Centre**



**DANISH
INSTITUTE FOR
HUMAN RIGHTS**



Diakonia
People Change the World



**Financial
Transparency
Coalition**

Ford Foundation

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



**GLOBAL
ALLIANCE
FOR TAX
JUSTICE**



WILLIAM + FLORA
Hewlett
Foundation

Hivos
people unlimited



Ministry for Foreign
Affairs of Finland

**Nawi
SGBV**



Norad

OAK
FOUNDATION



OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS



SEATINI

Strengthening Africa in World Trade



The African Women's
Development and
Communication Network



AFRICAN WOMEN'S
DEVELOPMENT FUND

Stiftelsen
VÆREKRAFT



TWN Africa
Third World Network Africa



Women's Environment
& Development Organization

Wellspring
Philanthropic Fund



**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**

Tax Justice Network Africa
Jaflo Limited | Block 3 | 106 Brookside Drive | Westlands
P.O Box 25112-00100 Nairobi Kenya
Email: info@taxjusticeafrica.net
Tel: (+254) 728 279 368
www.taxjusticeafrica.net